

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:48 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, everyone. I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation, and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit Peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

I will now invite committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory, starting on my left.

Senator Arnot: I am David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Hartling: Senator Nancy Hartling from the unceded territory of the Mi'kmaw people in New Brunswick.

Senator Martin: Yonah Martin from British Columbia.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kmaki.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Prosper: P.J. Prosper, Nova Scotia, land of the Mi'kmaw.

Senator White: Judy White, Ktaqmkuk, better known as Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Cormier: I am René Cormier from New Brunswick, the unceded territory of the Mi'kmaq people.

Senator Patterson: I am Dennis Patterson from Nunavut, in Inuit Nunangat.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 48 (ET), avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir à tous et à toutes. J'aimerais tout d'abord reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinaabe, où vivent maintenant de nombreux peuples des Premières Nations, métis et inuits de toute l'île à la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, lieu aussi appelé Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je vais maintenant inviter les membres du comité ici présents à se présenter, en se nommant et en précisant leur province ou territoire. Nous commençons par ma gauche.

Le sénateur Arnot : Je suis David Arnot. Je suis un sénateur de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Hartling : Sénatrice Nancy Hartling, du territoire non cédé du peuple mi'kmaq, au Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, à Mi'kmaki.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta, au parc national Banff, sur le territoire du Traité n° 7.

Le sénateur Prosper : P.J. Prosper, de la Nouvelle-Écosse, terre des Mi'kmaqs.

La sénatrice White : Judy White, de Ktaqmkuk, lieu mieux connu sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick, territoire non cédé du peuple mi'kmaq.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut, Inuit Nunangat.

[English]

The Chair: Thank you, everyone.

Today we continue our study into the effectiveness of the Canadian human rights framework and the promotion, protection and realization of the rights of Indigenous peoples.

I would like to now introduce our witnesses. From Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, we have Valerie Gideon, Deputy Minister, and Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction.

Wela'lin and thank you for joining us this evening.

Ms. Gideon will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators. I will now invite the Deputy Minister Gideon to give her opening remarks.

Valerie Gideon, Deputy Minister, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you very much.

Kwey kwey, ullukkut, tansi, hello, bonjour.

I would like to acknowledge that we are gathered today on the unceded traditional territory of the Anishinaabe Algonquin people.

[Translation]

We have just marked the annual 16 Days of Activism Against Gender-based Violence, an international campaign that begins on November 25, the International Day for the Elimination of Violence Against Women, and goes until December 10, Human Rights Day. Each year with this campaign, we renew our commitment to ending violence against Indigenous women, girls and 2SLGTBQI+ individuals. In this regard, I welcome this discussion on Call for Justice 1.7, an important component of addressing the ongoing crisis of violence against Indigenous women, girls and 2SLGTBQI+ people.

[English]

I am here before the committee, not only as the Deputy Minister for Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada — on day ten of that particular job — but also as a First Nations woman, member of the Mi'gmaq nation of Gesgapegiag of the Quebec region and as a mother of two young girls.

[Traduction]

Le président : Merci à vous tous et à vous toutes.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur l'efficacité du cadre canadien des droits de la personne pour ce qui est de la promotion, de la protection et de l'exercice des droits des peuples autochtones.

J'aimerais maintenant présenter nos témoins, qui représentent Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : nous accueillons Mme Valerie Gideon, sous-ministre; et Mme Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique.

Wela'lin et merci d'être avec nous ce soir.

Mme Gideon va présenter une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, puis nous passerons à la période de questions avec les sénateurs. J'invite maintenant la sous-ministre, Mme Gideon, à nous présenter sa déclaration préliminaire.

Valerie Gideon, sous-ministre, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Merci beaucoup.

Kwey kwey, ullukkut, tansi, hello, bonjour.

J'aimerais reconnaître que nous nous réunissons aujourd'hui sur les territoires ancestraux non cédés du peuple algonquin anishinaabe.

[Français]

Nous venons de souligner les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe, une campagne internationale annuelle qui commence le 25 novembre, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et qui prend fin le 10 décembre, lors de la Journée des droits de la personne. Chaque année, à l'occasion de cette campagne, nous réitérons notre engagement à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGTBQI+ autochtones. Dans cette optique, je me réjouis de la discussion sur l'appel à la justice n° 1.7, qui porte sur un élément important de la lutte contre la crise actuelle créée par la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

[Traduction]

Je m'adresse au comité non seulement en tant que sous-ministre de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada — un poste que j'occupe depuis 10 jours —, mais aussi en tant que femme des Premières Nations, membre de la nation mi'kmaq de Gesgapegiag, dans la région de Québec, et mère de deux jeunes filles.

[*Translation*]

Thank you for the committee's study of the Canadian human rights framework, and the promotion and protection of Indigenous peoples' rights. I especially want to acknowledge Senator Audette and her work in protecting Indigenous women as a commissioner for the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and, now, as a senator.

[*English*]

For senators who may not have been there at the beginning of the whole development of this process but would be very familiar today, an action plan that was national in nature was co-developed in 2021 by a core working group in collaboration with the National Family and Survivors Circle and contributing partners. The federal government's work is guided by the federal pathway, which is our contribution to the national action plan.

[*Translation*]

We report annually on progress on the federal pathway, and, as outlined in this year's report, progress has been made through programs for families and survivors, cultural spaces, health and wellness, languages, shelters, housing, education and data collection. New policies and strategies that support important focus areas, such as community safety initiatives, justice and policing, and gender-based violence, are under way. I'm happy to provide details on this progress during our subsequent discussion.

Despite these efforts, the loss and suffering continues. We will continue to work with families, survivors, Indigenous organizations and governments to make this country a safer place for Indigenous women, girls and 2SLGBTBI+ people.

[*English*]

I know that the Ministerial Special Representative for Crown-Indigenous Relations, Jennifer Moore Rattray, was here this past April, and as you may recall, she was appointed in January 2023 to provide advice and recommendations on the implementation of Call for Justice 1.7, and specifically the creation of a National Indigenous and Human Rights Ombudsperson.

Ms. Moore Rattray has been engaging extensively across the country since her appointment with over 600 people, representing more than 100 organizations, accountability entities and governments. I can say that in my previous role as the

[*Français*]

Je remercie le comité pour son étude du cadre canadien des droits de la personne et pour la promotion et la protection des droits peuples autochtones. Je tiens à saluer tout particulièrement la sénatrice Audette et le travail qu'elle a fait pour protéger les femmes autochtones à titre de commissaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et maintenant comme sénatrice.

[*Traduction*]

À titre d'information pour les sénateurs et sénatrices qui n'étaient peut-être pas là quand tout ce processus d'élaboration a commencé, même s'ils le connaissent bien aujourd'hui, un plan d'action national a été conçu conjointement en 2021 par un groupe de travail cadre en collaboration avec le Cercle national des familles et des survivantes et les partenaires contributeurs. Notre contribution au plan d'action national, c'est-à-dire la Voie fédérale, sert d'orientation pour le travail du gouvernement fédéral.

[*Français*]

Nous rendons compte chaque année de l'avancement de la Voie fédérale. Comme l'indique le rapport de cette année, des progrès ont été réalisés grâce à des programmes qui appuient les familles et les survivants, les espaces culturels, la santé et le mieux-être, les langues, les refuges, le logement, l'éducation et la collecte de données. L'élaboration de nouvelles politiques et stratégies est en cours dans des domaines d'intérêt importants, comme les initiatives de sécurité communautaire, la justice et les services de police et la violence fondée sur le sexe. Je serai heureuse de vous fournir des détails sur ces progrès au cours des discussions à venir.

Malgré ce travail, les pertes et les souffrances existent toujours. Nous continuerons de travailler avec les survivantes et les familles, les organisations autochtones et les gouvernements pour faire de ce pays un endroit plus sûr pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

[*Traduction*]

Je sais que la représentante spéciale du ministre de Relations Couronne-Autochtones, Mme Jennifer Moore Rattray, a témoigné devant vous en avril dernier. Comme vous vous en souvenez peut-être, elle a été nommée en janvier 2023 pour fournir des avis et des recommandations en lien avec la mise en œuvre de l'appel à la justice 1.7 et en particulier la création d'un poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne.

Depuis sa nomination, Mme Moore Rattray a mené de vastes consultations, d'un bout à l'autre du pays, auprès de plus de 600 personnes représentant plus de 100 organisations, entités de responsabilité et gouvernements. Précédemment, lorsque j'étais

associate deputy minister, I also had an opportunity to participate in a wonderful conversation with her. She will present her final report to the Honourable Minister Gary Anandasangaree at the end of December.

Since the final report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls was released in 2019, we have been hearing about the need for an Indigenous-specific human rights institution to advance the realization First Nations, Inuit and Métis rights in this country, whether it be the right to health, the right to justice, the right to safety or the right to dignity.

[Translation]

There are currently no ombudspersons with the specific mandate to safeguard Indigenous rights, despite the disparities that exist. The mechanisms that do exist are often not Indigenous-led, culturally safe or trauma-informed. Through our efforts to help end the violence against Indigenous women, girls and 2SLGBTQI+ people, we have heard about the importance of collaboration among partners. For example, Call for Justice 1.7 calls on federal, provincial and territorial governments to work in partnership with Indigenous peoples to establish an ombudsperson.

[English]

It is with such collaboration in mind that we are looking forward to a second national Roundtable on Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and 2SLGBTQI+ People that will take place this winter. At the roundtable, Indigenous, federal, provincial and territorial governments and organizations will discuss a number of areas of mutual interest, including how to launch a Red Dress Alert to notify the public when an Indigenous woman or two-spirit person goes missing.

At the second national roundtable, we will also make space for discussions on accountability. Since that first national roundtable held in January, work has been undertaken in consultation with Indigenous partners, families and survivors on recommendations for the development of an oversight mechanism. The federal government, alongside provincial and territorial governments and organizations, will continue these important conversations on the establishment of an oversight mechanism.

I am now happy to take your questions. *Wela'lin, meegwetch, qujannamiik, marsee*, thank you, merci.

The Chair: *Wela'lin*, Ms. Gideon. Thank you.

sous-ministre adjointe, j'ai eu la chance d'avoir une merveilleuse discussion avec elle. Elle présentera son rapport final à l'honorable ministre Gary Anandasangaree à la fin du mois de décembre.

Depuis le dernier rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, publié en 2019, nous avons entendu parler de la nécessité d'une institution autochtone axée spécifiquement sur les droits de la personne pour faire avancer l'exercice des droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada, qu'il s'agisse du droit à la santé, du droit à la justice, du droit à la sécurité ou du droit à la dignité.

[Français]

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'ombudsman qui a le mandat précis de protéger les droits des Autochtones, malgré les disparités qui existent. Souvent, les mécanismes qui sont en place ne sont pas dirigés par des Autochtones ou fondés sur la sécurité culturelle et ne tiennent pas compte des traumatismes. En travaillant en vue de mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones, nous avons pris note de l'importance de la collaboration entre les partenaires. Par exemple, l'appel à la justice n° 1.7 demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour nommer un ombudsman.

[Traduction]

C'est dans cet esprit de collaboration que nous attendons avec impatience la deuxième table ronde nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ disparues et assassinées, prévue pour cet hiver. La table ronde est une occasion pour les organisations et gouvernements autochtones, fédéraux, provinciaux et territoriaux d'explorer un certain nombre de sujets d'intérêt communs, notamment la façon de lancer une alerte robe rouge pour aviser le public lorsqu'une femme ou une personne bispirituelle autochtone disparaît.

Lors de la deuxième table ronde nationale, nous nous réserverons du temps pour discuter de la reddition de comptes. Depuis la première table ronde nationale, en janvier, on a mené des travaux en consultation avec les partenaires autochtones, les familles et les survivantes dans le but de formuler des recommandations touchant la conception d'un mécanisme de surveillance. Le gouvernement fédéral, les organisations et les gouvernements provinciaux et territoriaux poursuivront ces discussions importantes sur l'établissement d'un mécanisme de surveillance.

Je vais maintenant répondre avec plaisir à vos questions. *Wela'lin, meegwetch, qujannamiik, marsee*, thank you, merci.

Le président : *Wela'lin*, madame Gideon. Merci.

We will now move on to questions from senators. To help keep us on time and ensure equity to all, each senator will have five minutes for a question-and-answer exchange.

Senator Arnot: Thank you to the witnesses for coming today. I have a couple of questions, and I will direct the first question to the deputy minister.

How could a human rights framework tailored for Indigenous peoples align with and enhance current federal policies and programs for Indigenous communities? That is fairly open-ended, I think.

The second question is for Ms. Kapelus. Could the establishment of a separate human rights framework for Indigenous peoples impact the strategic direction of Crown-Indigenous Relations, particularly in areas of reconciliation and economic partnership?

If you do not like those questions, just pick another one and answer it.

Ms. Gideon: As you noted, senator, I think they are fairly broad questions.

The challenge that Ms. Kapelus and I find ourselves in here today is that we do not want to preempt the results of the Ministerial Special Representatives' report, and I also don't want to preempt the engagement process that has been under way around the oversight mechanism. As senior representatives of the federal public service, what we say could be interpreted as us having made the decision around what this is going to look like.

We really want to be very cautious. We want, of course, to participate in this conversation, but we also want to be very clear that we will, as senior officials — and the advice that we will provide to the government and to ministers, of course, and cabinet — will be based on the results of the Ministerial Special Representatives' report and the engagement of First Nations, Inuit and Métis Nation partners.

What I can speak to in terms of my existing experience as a senior federal official who has had interactions with the Canadian Human Rights Tribunal on the First Nations Child and Family Services complaint, in particular, and the Jordan's Principle complaint, is I do not think that it is a secret that I have been engaged and I have testified before the Canadian Human Rights Tribunal in the past.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Afin de respecter le temps, et par souci d'équité envers tous et toutes, les sénatrices et sénateurs auront chacun cinq minutes pour poser des questions et entendre les réponses.

Le sénateur Arnot : Merci aux témoins d'être avec nous aujourd'hui. J'ai deux ou trois questions, et je vais adresser la première à la sous-ministre.

Comment peut-on s'assurer qu'un cadre des droits de la personne, conçu pour les Autochtones, respecte et renforce les politiques et programmes fédéraux actuels axés sur les communautés autochtones? Je pense que c'est une question assez ouverte.

Ma deuxième question s'adresse à Mme Kapelus. L'établissement d'un cadre distinct des droits de la personne pour les Autochtones pourrait-il influencer l'orientation stratégique de Relations Couronne-Autochtones, entre autres en ce qui a trait à la réconciliation et au partenariat économique?

Si vous n'êtes pas à l'aise avec ces questions, vous pouvez toujours choisir de répondre à une autre.

Mme Gideon : Comme vous l'avez dit, sénateur, je pense que vous posez des questions assez larges.

Le problème, pour Mme Kapelus et moi-même, ici aujourd'hui, est que nous ne voulons pas anticiper les résultats du rapport de la représentante spéciale du ministre, et que je ne veux pas non plus anticiper le processus de consultation actuel sur le mécanisme de surveillance. En tant que hautes fonctionnaires de la fonction publique fédérale, nos paroles risquent d'être interprétées comme si nous avions décidé de la forme que cela allait prendre.

Nous voulons vraiment être très prudentes. Nous voulons bien évidemment participer à la discussion, mais il faut que ce soit très clair : en tant que hautes fonctionnaires, les conseils que nous allons fournir au gouvernement et aux ministres et, bien sûr, au Cabinet, seront fondés sur les résultats du rapport de la représentante spéciale du ministre et des consultations auprès de nos partenaires des Premières Nations et des Nations unies et métis.

Ce que je peux dire, en lien avec mon expérience en tant que haute fonctionnaire fédérale, qui a débattu avec le Tribunal canadien des droits de la personne au sujet de la plainte relative aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et à la plainte relative au principe de Jordan, c'est que je ne pense pas que ce soit un secret pour personne que j'ai eu affaire au Tribunal canadien des droits de la personne et que j'ai témoigné devant lui dans le passé.

What we have heard is that it was a long process prior to being able to get to a decision. The federal government took forward positions that were not supported or agreed to by First Nations partners who were trying to advance the complaint.

I would say that even after that decision was rendered by the tribunal, there have been challenges that are in the public domain with respect to the implementation of those decisions.

There is an opportunity to have First Nations, Inuit and Métis Nation voices be more present at the outset of a process whereby they are identifying an issue that they feel needs to be rectified.

One of the expert witnesses who already has testified before this committee has signalled that when you are talking about an issue that involves children, for example — here we're talking about Indigenous girls — if it takes a long period of time prior to corrective action being taken, it creates an impact on the lives of these Indigenous girls who are the subject matter here, who are quite important for the work of the ombudsperson and on an oversight mechanism. Thinking about it from that perspective, I would say the more the process is adapted to the contexts, to the culture, to the language, to the needs of the individuals whose rights you are seeking to protect, those processes would likely be more responsive and effective.

I know that that is broad in response, but hopefully it assists.

Ms. Kapelus could answer your second question.

Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: You covered it with the first.

Thank you for the question. To the point, I was part of the Missing and Murdered Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQIA+ People National Action Plan. I was the federal co-chair of a lot of that work.

The issue of the rights aspect to the work was very important to many of the partners. What was paramount, what we heard as we were developing the National Action Plan and the federal pathway, was that it has to be truly co-developed. They have to be leading those conversations, and not — to the deputy's point — us being seen in that driver's seat position.

Now, as alluded to, we have the Ministerial Special Representative out there. We have had an Indigenous company engaging across the country.

We are hearing early indications that rights and how those will be respected in the go-forward will be of paramount importance, but it is still early days. We're anticipating a report from the

Ce que nous avons entendu dire, c'est qu'il fallait suivre un long processus avant de pouvoir obtenir une décision. Le gouvernement fédéral a pris position, sans le soutien ou l'accord des partenaires des Premières Nations qui voulaient faire avancer la plainte.

Je dirais que, même après que le tribunal a rendu une décision, il y a eu des contestations dans le domaine public concernant la mise en œuvre de ces décisions.

Nous avons ici l'occasion de faire entendre davantage les voix des Premières Nations et des nations inuites et métisses dès le début du processus par lequel elles cernent un problème qui doit à leur avis être corrigé.

Votre comité a déjà entendu le témoignage d'un expert selon lequel, quand il s'agit d'un enjeu concernant les enfants, par exemple — et ici, il est question de filles autochtones —, lorsque cela prend du temps avant que des mesures correctives soient prises, cela a un impact sur la vie des filles autochtones — dont il est question ici —, et cela a beaucoup d'importance dans le cadre du travail de l'ombudsman et du mécanisme de surveillance. Essayez de vous mettre à leur place : je dirais que plus le processus est adapté aux contextes, à la culture, à la langue et aux besoins des personnes dont vous essayez de protéger les droits, plus les processus seront réactifs et efficaces, probablement.

Je sais que c'est une réponse générale, mais j'espère que cela vous aidera.

Mme Kapelus pourrait répondre à votre deuxième question.

Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Vous avez tout dit avec la première.

Merci de la question. À ce sujet, j'ai participé au Plan d'action national sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ disparues et assassinées. J'étais coprésidente fédérale pour une bonne partie de ces travaux.

La question des droits, dans le cadre de ces travaux, était très importante pour beaucoup de partenaires. Ce qui était primordial, d'après ce que nous avons entendu pendant l'élaboration du plan d'action national et de la Voie fédérale, c'était que l'élaboration devait réellement être conjointe. C'est eux qui devraient diriger ces discussions, plutôt que — pour reprendre ce que la sous-ministre a dit — ce soit nous aux commandes.

Comme cela a été mentionné, nous avons maintenant une représentante spéciale du ministre. Une organisation autochtone a mené des consultations dans tout le pays.

D'après les premières informations que nous recevons, les droits et la façon dont les droits seront respectés dans l'avenir seront d'une importance primordiale, mais il est encore tôt. Nous

Ministerial Special Representative at the end of this month, hopefully. That is the timing for that. Once we have all of that material, we will be in a better position to answer the question that you have put forward in terms of what we are hearing from partners and what their vision for this can be.

Senator Arnot: Maybe we should have you back sometime after.

Ms. Gideon: Yes. I would say that we will also be providing advice to ministers about their process and decision making on this.

Senator Sorensen: I will broaden the question, so maybe it will be easier for you. Are there examples from other jurisdictions that you know of or that work well in terms of models for establishing an Indigenous-led human rights mechanism?

The second part of my question is: In your view, does the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, also known as UNDRIP, or can UNDRIP provide guidance to the structure that we are trying to create in Canada for a new Indigenous-led human rights mechanism?

Ms. Gideon: I have not heard of a model that I can point to. I know there has also been work to try to look internationally to see if there is something. I have not seen it in my binders that I have here.

Senator Sorensen: But you have only been at it for ten days.

Ms. Gideon: Exactly. I will turn it over to Mary.

The United Nations Declaration Act Action Plan, which was released in June, clearly identifies that Crown-Indigenous Relations, along with the Department of Justice and others, have a role to review legislation, policies with the United Nations Declaration Act as the lens.

I would say any framework of this nature, based upon the commitment that we have already made in the Action Plan, would have to be designed with UNDRIP not just in mind; it would have to be aligned. That is the commitment that the government has made.

What does that signal concretely? We would certainly look to experts who actually developed the declaration and the United Nations Declaration Act for that advice.

attendons un rapport de la représentante spéciale du ministre à la fin du mois, avec un peu de chance. C'est la date prévue. Une fois que nous aurons tous ces documents, nous serons mieux placés pour répondre à la question que vous avez posée au sujet de ce que nous disent les partenaires et de ce que sera leur vision pour tout cela.

Le sénateur Arnot : Peut-être que nous allons devoir vous réinviter.

Mme Gideon : Oui. Je dirais que nous allons aussi conseiller les ministres par rapport à leur processus et à leur processus décisionnel à ce sujet.

La sénatrice Sorensen : Je vais élargir la question, alors peut-être que ce sera plus facile pour vous. Y a-t-il des exemples venant d'autres pays dont vous êtes au courant ou qui fonctionnent bien, en ce qui concerne des modèles pour l'établissement d'un mécanisme autochtone des droits de la personne?

Il y a une deuxième partie à ma question : à votre avis, est-ce que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones — la DNUDPA — peut fournir une orientation à la structure que nous essayons de créer, ici au Canada, pour ce nouveau mécanisme autochtone des droits de la personne?

Mme Gideon : Je n'ai entendu parler d'aucun modèle que je pourrais donner en exemple. Je sais que l'on a fait chercher ailleurs dans le monde, mais je n'ai rien vu dans le cartable que j'ai avec moi.

La sénatrice Sorensen : Cela ne fait quand même que 10 jours que vous êtes là.

Mme Gideon : Exactement. Je vais donner la parole à Mme Kapelus.

Le Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, publié en juin, indique clairement que Relations Couronne-Autochtones ainsi que le ministère de la Justice et d'autres organismes, doivent, dans leur rôle, examiner les lois et les politiques sous l'angle de la loi sur la déclaration des Nations unies.

Je dirais que n'importe quel cadre de cette nature, compte tenu de l'engagement que nous avons déjà pris dans le plan d'action, doit non seulement être conçu en gardant à l'esprit la DNUDPA, mais doit aussi la respecter. C'est l'engagement qu'a pris le gouvernement.

Qu'est-ce que cela veut dire, concrètement? Nous allons certainement nous tourner vers les experts qui ont effectivement élaboré la déclaration et la loi sur la déclaration des Nations unies pour obtenir ce genre de conseil.

Substantively, we know that there are some core principles around self-determination and around the recognition of the diversity of cultures, language and all of these pieces that would need to be front and centre in terms of how this is designed. You would need to have meaningful space for all of the diversity of nations to be represented or responded to in this process. That would be a core element.

Ms. Kapelus: The only thing that I could contribute to the conversation is that we have been doing work this past fall. There is a trilateral working group with Canada, the U.S. and Mexico.

Senator Sorensen: Okay.

Ms. Kapelus: They were up here this past fall. Depending upon elections in other parts of the world and things such as that, we are hoping to continue on some of that work.

Is it an ideal model? No, but we are catching snippets of other things that they are doing that could inform a model here. They are very interested in what we are doing. There are things that they are doing that are very progressive, and we're starting to build collaboration there.

Senator Sorensen: So at least some best practices there that you are seeing.

Ms. Kapelus: Yes. Also with Australia.

Senator Sorensen: I don't know why Australia always comes to mind for me, or New Zealand.

Ms. Kapelus: New Zealand as well, but Australia is interested in working with us and seeing where this work is going.

Senator Sorensen: Thank you.

Senator Coyle: Thank you very much to our witnesses. Welcome back to both of you. Congratulations. We are in good hands with you. It's good to see you here.

I am sure that you have been following the work we have been doing here. We have had an incredible quality of witnesses who have spoken with us and given us a number of important must-haves in terms of setting up the ombudsperson's role and the tribunal for success.

One of the things that we keep hearing from previous witnesses is the importance of ensuring that the Paris Principles — principles for national human rights organizations — are employed in this case to ensure this Indigenous human rights tribunal remains independent from the government. Could you tell us, if you are able, how those

Plus concrètement, nous savons qu'il y a certains principes clés relatifs à l'autodétermination et à la reconnaissance de la diversité des cultures et des langues et de toutes les composantes qui doivent être mises au premier plan lors de la conception. Ce processus doit prévoir tout l'espace nécessaire pour que les diverses nations soient représentées ou obtiennent réponse. Ce serait un élément clé.

Mme Kapelus : La seule chose que je peux dire pour contribuer à la discussion, c'est que nous avons travaillé cet automne; il y a un groupe de travail trilatéral entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

La sénatrice Sorensen : D'accord.

Mme Kapelus : Les réunions ont eu lieu ici, l'automne dernier. Cela dépend des résultats des élections dans d'autres parties du monde et d'autres choses du genre, mais nous espérons pouvoir poursuivre une partie de ces travaux.

Le modèle n'est peut-être pas idéal, mais nous réussissons à tirer des bribes de leçons de ce qui se fait ailleurs et qui pourraient servir d'inspiration pour notre modèle, ici. Ils sont très intéressés par ce que nous faisons. Il y a des choses qu'ils font qui sont très progressives, et nous commençons à fonder une collaboration.

La sénatrice Sorensen : Donc, au moins, vous voyez certaines pratiques exemplaires.

Mme Kapelus : Oui. Avec l'Australie, aussi.

La sénatrice Sorensen : Je ne sais pas pourquoi, mais je pense toujours à l'Australie ou à la Nouvelle-Zélande.

Mme Kapelus : La Nouvelle-Zélande aussi, mais l'Australie souhaiterait travailler avec nous et voir où nos travaux nous amènent.

La sénatrice Sorensen : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à nos témoins. Bienvenue encore une fois à vous deux. Félicitations. Avec vous, nous sommes entre bonnes mains. C'est bon de vous voir ici.

Je suis certaine que vous avez suivi les travaux du comité. Nous avons reçu des témoins d'une qualité incroyable, avec qui nous avons discuté et qui nous ont souligné les choses essentielles à avoir pour réussir l'établissement du rôle d'ombudsman et du tribunal.

Une chose que les témoins précédents n'arrêtaient pas de souligner est l'importance de s'assurer que les principes de Paris — les principes que doivent suivre les organisations nationales de défense des droits de la personne — sont appliqués, ici, afin de veiller à ce que le tribunal autochtone des droits de la personne soit toujours indépendant du gouvernement. Pourriez-

principles will be followed or implemented in the creation of the tribunal and the ombudsperson position?

Ms. Gideon: I would be able to answer that question more so afterwards. It is very difficult. I feel that I would be preempting or biasing, even though it would just be my opinion, again, because of the level that I hold in government. There is still a lot of work to do in terms of the trust relationship between any department and Indigenous people. I would worry about answering that question.

I would say that there are fundamental interests around accountability, transparency and also ensuring that you have provided the supports required and needed for people to fully and equitably participate in the process.

Going back to the previous question, there is the development of an Indigenous Justice Strategy as well that the Department of Justice is looking at. I've been meeting with the Assembly of First Nations Special Chiefs Assembly, which has been happening in the last three days. I've been absorbed in meetings with First Nations leadership from all across the country. A number of them have spoken about the importance of being able to advance on justice, enforcement and accountability mechanisms, which they still feel we have not moved far enough on in Canada to be able to support those First Nations-led models.

To your point, I think it's a fair point that the expert witnesses have raised. How that would come together from an Indigenous perspective is the answer that I don't have for you tonight.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Hartling: Thank you for being with us tonight. First of all, Deputy Minister Gideon, thank you for sharing about yourself. It helps to see where you're coming from, your perspective and that you have daughters. Certainly, you spoke a lot about the loss and suffering that people have experienced. We felt that listening to the various stories and the reports, so I can only imagine being right there all the time and hearing that.

You talked about the need for safer places. What I'm wondering about, with the setting up of a new ombudsperson and tribunal, what are your thoughts around having it culturally safe and trauma informed? We've heard a lot about that too. Can you tell me about that and what your thoughts are?

Ms. Gideon: Absolutely. We have been able to receive funding to support a variety of different initiatives relating to implementing the national action plan. Reading through the

vous nous dire, si c'est possible, comment ces principes seront respectés ou mis en œuvre dans la création du tribunal et du rôle d'ombudsman?

Mme Gideon : Je saurai mieux répondre à cette question plus tard. C'est une question très difficile. J'ai l'impression que ma réponse serait prématurée ou même partielle, même si ce n'était que mon opinion, encore une fois, parce que j'ai un poste de haut niveau au gouvernement. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour bâtir la relation de confiance entre les ministères et les peuples autochtones. Je préfère ne pas répondre à la question.

Je dirais que les intérêts fondamentaux sont ceux de la reddition de comptes, de la transparence et de l'obligation de fournir les mesures de soutien requises et nécessaires aux gens, afin qu'ils puissent participer complètement et équitablement au processus.

Pour revenir à votre question précédente, le ministère de la Justice envisage aussi une Stratégie en matière de justice autochtone. J'ai eu des réunions avec l'Assemblée extraordinaire des chefs de l'Assemblée des Premières Nations, ces trois derniers jours. J'ai été prise par des réunions avec les chefs des Premières Nations de tout le pays. Certains d'entre eux ont parlé de l'importance de faire avancer les mécanismes relatifs à la justice, à l'application de la loi et à la reddition de comptes, et ils estiment que le Canada n'a pas suffisamment avancé à cet égard pour soutenir les modèles des Premières Nations.

Pour revenir sur ce que vous avez dit, je pense que les témoins experts ont soulevé un juste point. Cependant, je n'ai pas de réponse à vous donner ce soir sur la façon dont tout cela s'imbriquerait ensemble, selon une vision autochtone.

La sénatrice Coyle : Merci.

La sénatrice Hartling : Merci d'être avec nous ce soir. Tout d'abord, madame la sous-ministre, merci d'avoir parlé de vous. Cela nous aide de savoir d'où vous venez, de connaître votre point de vue et de savoir que vous avez des filles. Vous avez aussi bien sûr beaucoup parlé de la perte et de la souffrance que les gens ont vécues. C'est quelque chose que nous avons ressenti quand nous avons écouté les histoires et les comptes rendus, et je peux seulement imaginer ce que c'est d'être au milieu de cela tout le temps et d'écouter tout cela.

Vous avez parlé du besoin d'avoir des espaces plus sécuritaires. Je me demandais, vu la création du nouveau poste d'ombudsman et du tribunal, si vous croyez que cela sera sécuritaire culturellement et adapté aux traumatismes? Nous avons beaucoup entendu parler de cela aussi. Pouvez-vous nous en parler et nous faire part de vos réflexions là-dessus?

Mme Gideon : Bien sûr. Nous avons pu recevoir du financement pour soutenir toutes sortes d'initiatives en lien avec la mise en œuvre du plan d'action national. J'ai jeté un œil sur

number of projects that are under way, I do feel that what we know today is not what we're going to know two to three years from now once these projects have fully had the opportunity to be implemented, because we also have to understand that we are still in a post-pandemic environment where there are capacity challenges and some delays in terms of people being able to get started, even in that context. I'll give you some examples.

Through Budget 2021 funding, which was \$2.2 billion, that was announced specifically for missing and murdered Indigenous women and girls, and there is an initiative specific to cultural spaces in Indigenous communities. There are a number of initiatives, 51 projects that have been funded through that.

There is also the Pathways to Safe Indigenous Communities Initiative, which is actually hosted through Indigenous Services Canada. It is also supporting a number of very innovative initiatives that are outside of the boundaries of existing federal programs that are enabling communities but also other Indigenous organizations to actually work on creating a safer environment for their members or the people they serve in very different ways than conventional policing or other types of approaches. Many of those initiatives also involve the voices of Indigenous women, of course, in terms of the design of those pieces.

I do think there is a tremendous amount of innovation. I think there have been significant resources invested starting in Budget 2021 over a five-year period. I would suggest to the committee that in a few years' time, not too many years, get us to come back or whoever will be in these jobs to actually report against the results. Of all of these concrete grassroots initiatives, hearing directly from the people who are delivering those would really help to inform.

The timing is nice in the sense that the funding could be announced early enough after the rollout of the national action plan for these discussions, which are very complex, around an ombudsperson and an oversight mechanism and to be informed by that grassroots, local work that is now happening across the country.

Ms. Kapelus: If I could add something, I don't know if you read our federal pathway, but you just listed two of our key fundamental principles in the pathway, that it be trauma informed and culturally safe. It was interesting you raised those two right off the bat because I thought, those are actual principles. You may have heard me mention that I co-chaired the federal group, which was with an Indigenous partner. That was something we heard consistently that no matter what we do, we

les nombreux projets en cours, et je crois que l'information que nous avons aujourd'hui ne sera pas celle que nous aurons dans deux ou trois ans, lorsque ces projets auront pu être mis en œuvre complètement, parce qu'il faut aussi tenir compte du fait que nous sommes toujours dans un environnement post-pandémique, où il y a un manque de capacité et où des retards empêchent les gens de commencer, même dans ce contexte. Je vais vous donner quelques exemples.

Dans le budget de 2021, un financement de 2,2 milliards de dollars avait été annoncé spécifiquement pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et il y avait une initiative précise pour les espaces culturels dans les collectivités autochtones. Il y a plus d'une initiative : 51 projets ont été financés grâce à cet argent.

Il y a aussi l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres, qui est d'ailleurs offerte par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada. Elle soutient aussi un certain nombre d'initiatives très novatrices, qui sortent du cadre des programmes fédéraux existants et qui permettent aux collectivités mais aussi à d'autres organisations autochtones de vraiment travailler à créer des environnements plus sûrs pour leurs membres ou les gens qu'elles servent avec des moyens très différents des services de police conventionnels ou d'autres types d'approches. Bon nombre de ces initiatives intègrent également les voix des femmes autochtones, bien évidemment, dans la conception de ces composantes.

Je pense sincèrement qu'il y a énormément d'innovations. Je pense que d'importantes ressources ont été investies depuis le budget de 2021, sur une période de cinq ans. Je dirais au comité que, dans quelques années — pas trop —, vous devriez nous réinviter, nous ou peu importe qui sera à notre place, pour vous donner les véritables résultats. Il y a beaucoup d'initiatives communautaires concrètes et, pour vraiment obtenir de l'information, il faut écouter directement ce que les gens qui les offrent ont à dire.

Cela tombe à point, parce que le financement pourrait être annoncé suffisamment vite après la mise en œuvre du plan d'action national, pour que ces discussions — qui sont très complexes — sur l'ombudsman et le mécanisme de surveillance puissent avoir lieu et soient éclairées par le travail communautaire local qui se fait actuellement d'un bout à l'autre du pays.

Mme Kapelus : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, je ne sais pas si vous avez lu notre Voie fédérale, mais vous venez de nommer deux de nos principes fondamentaux clés de la voie, c'est-à-dire qu'il faut que ce soit adapté aux traumatismes et culturellement sécuritaire. C'est intéressant que vous ayez mentionné ces deux principes d'emblée, parce que je me suis dit que ce sont effectivement nos principes. Vous m'avez peut-être entendue dire que j'ai coprésidé le groupe fédéral, avec

have these key fundamental principles to guide the work, and that has been a constant.

You'll see it reflected — the deputy gave one example. Much of the work touches on those principles. That's part of possibly what we would like to see going forward as we monitor progress. How are we doing with ensuring culturally safe approaches that are trauma informed? Part of the way we have done that is by having families and survivors at the centre of this work. I know you have probably heard a lot about that as well.

Senator Hartling: Thank you. That makes a lot of sense.

The Chair: Ms. Kapelus, I'm wondering if you could provide more details about the work with the trilateral working group and some of the work happening in the U.S. and Mexico. If not tonight, then in writing, if you could.

Ms. Kapelus: Yes, absolutely. We're in the phases right now. You may recall I mentioned we had those meetings just this past fall, and I actually just actioned today to get a status update on a report that we will have a readout from that work. I would be happy to share it with this group.

The fall session focused on some areas. Again, it's a bit of a challenge when we have the trilateral come together because we're speaking slightly different languages — no pun intended. When we start talking up here in Canada about distinctions-based approaches, our colleagues across the borders are like, "Huh?"

For the most part, we focused on key areas where we could find common ground. One of those areas was human trafficking and learning best practices. We talked about learning systems. You may recall the Red Dress Alert that was announced in the budget recently. That was something of particular interest, as well as learning some of the systems they have down there. We had the human trafficking and the learning systems that we talked about. I'd be happy to share the outcome of that last round of conversation with you all.

The Chair: Thank you for that.

Senator Prosper: Thank you for being here this evening. I'm not sure if this is a question that is contingent upon the report that is forthcoming, but I wanted to get your thoughts — either of you — on the nature of a human rights tribunal and the relationship between collective rights as we know them through

un partenaire autochtone. C'est quelque chose que nous entendions constamment : peu importe ce que nous faisons, nous devons orienter le travail sur ces principes fondamentaux clés. C'était une constante.

Cela est reflété... la sous-ministre a donné un exemple. Une grande partie du travail est lié à ces principes. C'est en partie la situation finale que nous souhaitons, pendant que nous surveillons l'avancement des travaux. Comment ferons-nous pour que les approches soient culturellement sécuritaires et adaptées aux traumatismes? Nous nous sommes entre autres assurés que les familles et les survivantes étaient au centre de ce travail. Je sais que vous avez probablement entendu beaucoup de choses là-dessus aussi.

La sénatrice Hartling : Merci. Ce que vous dites est très sensé.

Le président : Madame Kapelus, je me demandais si vous pouviez nous fournir plus de détails à propos des efforts du groupe de travail trilatéral et de certains des travaux qui se font aux États-Unis et au Mexique. Si vous ne le pouvez pas ce soir, faites-le par écrit, si c'est possible.

Mme Kapelus : Oui, bien sûr. Nous sommes justement dans ces phases, actuellement. Vous vous rappelez peut-être que nous avons eu des réunions pas plus tard que l'automne dernier, et j'ai même fait une demande, aujourd'hui, pour obtenir une mise à jour concernant un rapport contenant de l'information sur ces travaux. Je me ferai un plaisir de le communiquer à votre groupe.

À l'automne, nous nous sommes concentrés sur certains domaines. Encore une fois, les réunions trilatérales posent certains problèmes, parce que nous parlons tous des langues légèrement différentes, sans vouloir faire de blague. Quand nous commençons à parler, ici, au Canada, des approches fondées sur les distinctions, nos collègues des autres pays ne comprennent pas.

Nous nous sommes surtout concentrés sur des domaines clés où nous pouvions trouver des points communs. Parmi ces domaines, la traite de personnes et l'échange de pratiques exemplaires. Nous avons discuté des systèmes d'apprentissage. Vous vous rappelez peut-être l'alerte robe rouge, annoncée dans le budget récemment. Cela a particulièrement attiré l'attention, et nous avons aussi appris des choses sur les systèmes qu'ils ont là-bas. Donc, nous avons discuté de la traite de personnes et des systèmes d'apprentissage. Je me ferai un plaisir de vous communiquer les résultats de notre dernier tour de discussion.

Le président : Nous vous en saurions gré.

Le sénateur Prosper : Merci d'être ici ce soir. Je ne sais pas si ma question est liée au rapport qui s'en vient, mais je voulais connaître votre opinion — je le demande à l'une ou l'autre — sur la nature d'un tribunal des droits de la personne et sur la relation entre les droits collectifs, comme ils sont entendus à

section 35 of the UNDRIP and the action plan. How would you foresee those two elements coming together under a tribunal-like structure?

Ms. Gideon: I wish I had gone to law school. I suspect you have quite a few lawyers around you. I know one who is at the table, and it's not Ms. Kapelus or me.

Honestly, it's an excellent question because of the fact that this is something we deal with all the time, not with respect to the tribunal per se, but in terms of the design of federal initiatives. We still have a lot of direct service delivery initiatives and programs at the federal level — not at Crown-Indigenous relations per se but at Indigenous Services Canada. We have to ensure that those services are funded with integrity and provided in a culturally safe manner but that they are still being provided by the federal government, either pretty directly in some cases, in terms of at least the funding decision on very specific individual service provisions is done by the federal government.

At the same time, we also want to ensure that we are providing support for the advancement of self-determination with section 35 rights holders. For example, I'll use child and family services reform again, where we are investing in the existing system, which is delivered through child and family services agencies and/or communities. Much of that is direct service to individuals. We are also advancing Bill C-92, which is the act respecting First Nations, Inuit and Métis jurisdiction.

We want to ensure that those approaches are complementary and that they are not working against each other, obviously, but it is not always an easy decision for First Nations, Inuit or Métis leadership around where to put your energy and efforts. I don't know how a tribunal would balance those interests.

If you look at the Jordan's Principle and First Nations child and family services case, there is evidence and testimony that has been provided by the Assembly of First Nations on this matter. There has been some back and forth with the tribunal on this particular matter. It's not coming from the federal government per se, but from the AFN, so I won't go further than that, but I'll say that interplay has occurred. I don't know how it would be resolved.

The only thing I can say is that if it were an Indigenous-designed process, I would have every confidence that they would find a mechanism to have an equilibrium between that respect of collective and individual rights within their context, just like they have for generations before and ahead. Some of their

l'article 35 de la DNUDPA, et le plan d'action. Comment voyez-vous ces deux éléments s'imbriquer, dans le cadre d'une structure juridique comme un tribunal?

Mme Gideon : J'aurais dû étudier le droit. Je soupçonne qu'il y a quelques avocats parmi vous. Je sais qu'il y en a un assis à la table, et ce n'est ni Mme Kapelus ni moi.

Honnêtement, c'est une excellente question, parce que c'est quelque chose dont nous devons toujours nous préoccuper, pas nécessairement en lien avec le tribunal, mais dans la conception des initiatives fédérales. Il y a encore beaucoup de programmes et d'initiatives de prestation de services directs au niveau fédéral... Ils ne sont pas offerts par Relations Couronne-Autochtones nécessairement, mais par Services aux Autochtones Canada. Nous devons veiller à ce que ces services soient financés avec intégrité et fournis de manière sécuritaire culturellement, mais ils sont toujours fournis par le gouvernement fédéral — très directement dans certains cas —, ou du moins, les décisions de financement quant à des prestations de services individuelles très précises sont prises par le gouvernement fédéral.

En même temps, nous voulons aussi veiller à fournir du soutien pour faire avancer l'autodétermination des titulaires de droit prévus à l'article 35. Je vais utiliser encore une fois l'exemple de la réforme des services à l'enfance et à la famille, où nous investissons dans le système existant, et les services sont fournis par des organismes des services à l'enfance et à la famille ou par des collectivités. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un service donné directement aux personnes. Nous voulons aussi faire avancer le projet de loi C-92, la loi concernant les compétences des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Nous voulons nous assurer que ces approches sont complémentaires et qu'elles ne s'opposent pas, évidemment, mais ce n'est pas toujours facile pour les chefs des Premières Nations, inuits et métis de décider où ils doivent mettre leur énergie et leurs efforts. Je ne sais pas comment un tribunal arrivera à équilibrer ces intérêts.

Prenez le principe de Jordan et l'exemple des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations; l'Assemblée des Premières Nations a fourni des informations et des témoignages à ce sujet. Il y a eu certains échanges avec le tribunal sur ce dossier en particulier, et cela ne vient pas nécessairement du gouvernement fédéral, mais plutôt de l'Assemblée des Premières Nations. Je n'en dirai donc pas plus, mais je dirai qu'il y a eu des échanges. Je ne sais pas comment les choses devraient se régler.

La seule chose que je dirais, c'est que, si le processus était de conception autochtone, je serais convaincue qu'ils pourraient trouver un mécanisme pour atteindre l'équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs, dans leur contexte, tout comme ils l'ont fait pour les générations passées en pensant aux

traditional restorative justice practices, for example, do speak to the balance between the community and the individual interest.

Senator Prosper: Very good. Thank you very much.

An Hon. Senator: She doesn't need to go to law school.

Senator D. Patterson: Thank you for being here. It's nice to see you again in our Senate committee in a new capacity.

I'm really intrigued that you were engaged — or maybe I should say embroiled — in the child welfare human rights saga, the 15-year saga. Maybe not for all 15 years, but it was a notable event.

In connection with that settlement, the largest settlement in Canadian history, I asked witnesses speaking on this subject: Didn't the system work for Indigenous people? It was a bit of a devil's advocate question. How would an Indigenous human rights tribunal be better than the process that you were embroiled in?

I will tell you what Katherine Hensel, a partner in a firm specializing in Indigenous issues, said about that, and I would like your comments. She said the Canadian Human Rights Tribunal is complaints-driven, it focuses on individual and not collective rights, it requires proof, it is adversarial and there needs to be respect for the Indigenous resolution process. Natan Obed said there isn't, but needs to be, a dispute resolution process.

I think you hinted that the government was at odds with the complainants at times. We know that. Would you have any comments on those reasons for carving out an Indigenous rights tribunal that was given by the witnesses at our meetings on November 29, I believe it was. Do you have any comments?

Ms. Gideon: Well, I think that those are a list of concerns that I have heard before. I think that the way in which to address those concerns is going to be the complex matter.

In order to advance on a dispute resolution process that is not adversarial, you do have to have an agreement of a common interest toward what is possible around the resolution. It's important for the committee and your study, for the ministerial special representative and for the engagement process that is under way, for people to really consider that.

The reason I say that is because under the Canadian Human Rights Tribunal decision, for example, provinces and territories are not implicated. This is an example. Yet the provinces and territories have a clear jurisdiction over many services that either

générations futures. Certaines de leurs pratiques ancestrales en matière de justice réparatrice, par exemple, tiennent compte de l'équilibre entre les intérêts individuels et collectifs.

Le sénateur Prosper : Très bien. Merci beaucoup.

Une voix : Elle n'a pas besoin de faire des études en droit.

Le sénateur D. Patterson : Merci de votre présence. C'est un plaisir de vous revoir dans notre comité sénatorial dans votre nouveau rôle.

Je suis vraiment intrigué par le fait que vous avez été engagée — ou devrais-je plutôt dire entraînée — dans la saga des droits de la personne et de la protection de l'enfance, cette saga qui a duré 15 ans. Vous n'y avez peut-être pas joué un rôle durant les 15 ans, mais cela était digne de mention.

En ce qui concerne le règlement de cette question, le plus important règlement de l'histoire canadienne, j'ai posé aux témoins venus parler de ce sujet la question suivante : le système n'a-t-il pas fonctionné pour les Autochtones? Je me suis fait en quelque sorte l'avocat du diable en posant cette question. En quoi un tribunal autochtone des droits de la personne serait-il mieux que le processus dans lequel vous avez été entraînée?

Je vais vous dire ce que Katherine Hensel, associée dans un cabinet d'avocats spécialisé dans les questions autochtones, m'a dit à ce sujet, et j'aimerais entendre vos commentaires. Elle a dit que le Tribunal canadien des droits de la personne est axé sur les plaintes, qu'il se concentre sur les droits individuels et non pas sur les droits collectifs, qu'il exige des preuves, qu'il est de nature accusatoire et qu'il faut respecter le processus de résolution autochtone. Natan Obed dit qu'il n'y a pas, mais qu'il doit y avoir, un processus de règlement des différends.

Je crois que vous avez laissé entendre que le gouvernement était parfois en conflit avec les plaignants. Nous le savons. Auriez-vous des commentaires à faire sur les raisons données par les témoins, à nos séances du 29 novembre, je crois, pour lesquelles il faudrait créer un tribunal autochtone des droits de la personne? Avez-vous des commentaires?

Mme Gideon : Eh bien, je crois que c'est une liste des préoccupations que j'ai déjà entendues. Je crois qu'il sera complexe de répondre à ces préoccupations.

Pour mettre de l'avant un processus de règlement des différends qui n'est pas accusatoire, il faut, d'un commun accord, trouver ce qui peut être réglé. Il est important — pour le comité et pour son étude, pour la représentante ministérielle spéciale, et pour le processus de consultation — que les gens réfléchissent bien à cette question.

Je dis cela parce que, selon la décision du Tribunal canadien des droits de la personne, les provinces et les territoires ne sont pas concernés. C'est un exemple. Pourtant, les provinces et les territoires ont clairement compétence sur de nombreux services

impact the determinants behind child and family services or in some cases the actual services. The remedies that can be brought forward by the federal government will not necessarily be remedies that will be available to all Indigenous people in Canada, because not all Indigenous people in Canada have access to the same degree of federal investments, programs, services or interventions. That's an example of something that I think is missing in that list.

In order to have an expedited process, in order to have a process that is less adversarial, in order to have a process that is not as dependent on — I don't know how you do it without an evidentiary base, but you would need to, of course, have something. The burden of proof, I think, was the language she was raising. I don't know what you would substitute that with. In order for those things to be addressed, you have to have a common or shared framework around the expectations of what the parties are bringing to the table and how you manage those disputes. At the end of the day, certainly for the federal government, we have to seek a mandate for settlements for negotiated agreements, and in order to do that we do need to have some very specific parameters, including funding decisions or accountability mechanisms. All of those things. Those would have to be acceptable to all parties in order to actually resolve the dispute. That is not an easy journey in the federal context. It would be the same situation with respect to any jurisdiction, including Indigenous governments as well. They have a lot of diverse perspectives around what they would see to be acceptable as a framework. I'm not saying it's impossible, but I'm saying that there are other layers of complexity there that will need to be considered in the process.

Senator D. Patterson: I don't know why it took 15 years, but you suggested that there were points of tension with the parties. You represented the Crown. Do you think this process could have been improved, or in a new model could be improved, with a dispute resolution process? When you think of the impasse that occurred, would a dispute resolution process have maybe sped things up to the resolution that finally came after so many years?

Ms. Gideon: There was always the possibility, through the Canadian Human Rights Tribunal process for the parties to agree to mediate. The process itself does not prevent the possibility of going toward attempting mediation.

Senator D. Patterson: That's not what the witnesses told us. They said there is no dispute resolution built in. Maybe it could be done by agreement, but maybe it needs to be encouraged in legislation that isn't there now.

Ms. Gideon: For that, you would definitely need someone from the Department of Justice and not me.

ayant une incidence sur les facteurs déterminants des services offerts aux enfants et aux familles ou, dans certains cas, sur les services eux-mêmes. Les recours qui pourraient être proposés par le gouvernement fédéral ne seront pas nécessairement accessibles à tous les Autochtones du Canada, parce que les Autochtones du Canada n'ont pas tous accès aux mêmes investissements, programmes, services ou interventions du fédéral. C'est un exemple d'une chose qui manque, selon moi, à la liste des préoccupations.

Pour accélérer le processus, pour avoir un processus moins accusatoire, pour avoir un processus qui ne dépend pas autant de... je ne sais pas comment vous faites, sans preuve, mais il vous faut avoir, bien entendu, des preuves quelconques. Le fardeau de la preuve, je crois que c'est la formulation qu'elle utilisait. Je ne sais pas par quoi vous pourriez remplacer cela. Pour que les choses se règlent, il faut un cadre commun ou partagé quant aux attentes concernant les propositions des parties et la manière de gérer ces différends. En fin de compte, pour le gouvernement, du moins, il faut demander un mandat touchant le règlement des ententes négociées, et, pour cela, il faut des paramètres très précis, comme des décisions de financement ou des mécanismes de reddition de comptes. Toutes ces choses. Toutes ces choses devront être jugées acceptables par les parties pour que le différend se règle. Ce n'est pas une tâche facile dans le contexte fédéral. Ce serait la même chose pour toutes les administrations, y compris les gouvernements autochtones. Ils ont différents points de vue sur ce qu'ils considèrent comme étant un cadre acceptable. Je ne dis pas que c'est impossible, mais je dis qu'il y aura d'autres questions complexes qu'il faudra prendre en considération dans le processus.

Le sénateur D. Patterson : Je ne sais pas pourquoi cela a pris 15 ans, mais vous avez laissé entendre qu'il y a eu des tensions entre les parties. Vous représentiez la Couronne. Pensez-vous que ce processus aurait pu être amélioré ou qu'il serait possible de l'améliorer, dans le nouveau modèle, avec un processus de résolution des différends? Lorsque vous pensez à l'impasse qu'il y a eu, un processus de règlement des différends aurait pu accélérer les choses pour mener au règlement final, après toutes ces années?

Mme Gideon : Il était toujours possible, par l'intermédiaire du Tribunal canadien des droits de la personne, que les parties acceptent la médiation. Le processus en tant que tel n'empêche pas de tenter de régler un différend par la médiation.

Le sénateur D. Patterson : Ce n'est pas ce que les témoins nous ont dit. Ils ont dit qu'aucun processus de règlement des différends n'avait été intégré. Peut-être que cela peut se faire au moyen d'une entente, peut-être que cela doit être favorisé par une loi qui n'existe pas encore.

Mme Gideon : Pour cela, vous devriez certainement vous adresser à quelqu'un du ministère de la Justice, et non pas à moi.

I think the government has been very clear that it is committed to negotiated agreements or settlements to the maximum extent possible. Even in this process, we have attempted different approaches, including mediation. That's the best that I can say. I don't know how it would work in terms of making certain steps mandatory. I don't have that degree of expertise to answer your question.

Senator D. Patterson: So, there was mediation in the child welfare process.

Ms. Gideon: Even just in the compensation agreement negotiation, for example. All parties agreed that the court process could be put in abeyance so we could attempt to negotiate a settlement, which we did and that was then brought to the tribunal. The tribunal did not accept the settlement, initially. We had to go back, improve the agreement and enhance the agreement, and then the tribunal approved it. Then it went to the federal court process. That's an example of a situation where there was litigation, it was put in abeyance and a negotiated agreement was brought forward.

Senator Arnot: Thank you, Senator Patterson, for setting the agenda. I want to keep on the case of the First Nations Child & Family Caring Society issue, and the 16 or so years that it took to deal with it.

You were heavily involved in that. What was your experience there in terms of — what can you tell us about what you learned there and what you think should be done better? What changes can be made, if any, inside the department or your relationship with the Ministry of Justice in terms of avoiding such a prolonged litigation over almost two decades?

Ms. Gideon: I will speak to the department that I am in right now.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada manages childhood claim settlements. There are a number of settlement negotiations that have been concluded and are under way. While they are not before the tribunal in all or most cases, they also continue to offer a path to demonstrating that negotiated settlements are possible.

At the time, when the complaint before the Canadian Human Rights Tribunal was filed, we had the Indian Residential Schools Settlement Agreement that had been concluded, but we did not have the degree of experience within our departments. Our departments did not exist at the time, but I will speak from the perspective that now these are the departments. We are building every time on the experience of negotiation that we are having whether these are childhood claims or whether they are specific claims. All of the approaches have been shifting toward one that is really intended toward reconciliation.

Je crois que le gouvernement a indiqué clairement qu'il veut le plus possible des ententes ou des règlements négociés. Même dans ce processus, nous avons essayé différentes approches, dont la médiation. C'est tout ce que je peux vous dire. Je ne sais pas comment il serait possible de rendre obligatoires certaines étapes. Je n'ai pas l'expertise qu'il faut pour répondre à votre question.

Le sénateur D. Patterson : Donc, il y a eu de la médiation dans le processus relatif à la protection de l'enfance.

Mme Gideon : Et seulement durant la négociation de l'accord d'indemnisation, par exemple. Les parties avaient convenu de suspendre le processus judiciaire pour tenter de négocier un règlement, ce que nous avons fait, et ce règlement a été présenté au tribunal. Le tribunal n'a pas accepté le règlement, au départ. Nous avons été obligés d'améliorer l'accord, puis le tribunal l'a approuvé. Il a ensuite été présenté à la Cour fédérale. C'est un exemple de cas où le litige a été mis en suspens et où un accord négocié a été présenté.

Le sénateur Arnot : Merci, sénateur Patterson, d'avoir établi le contexte. J'aimerais revenir sur le cas de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et sur les 16 années environ que cela a pris pour régler le dossier.

Vous y avez participé très activement. Quelle a été votre expérience à l'égard de... Que pouvez-vous nous dire sur ce que vous avez appris et sur ce qui aurait dû selon vous être mieux fait? Quels changements pourraient être apportés, le cas échéant, au sein du ministère ou dans votre relation avec le ministère de la Justice pour éviter un litige qui se prolongerait ainsi durant près de deux décennies?

Mme Gideon : Je vais parler du ministère dans lequel je travaille à l'heure actuelle.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada gère le règlement des revendications concernant les expériences vécues par les enfants. Un certain nombre de négociations de règlement ont été conclues ou sont en cours. Bien que la plupart de ces règlements n'ont pas été soumis au tribunal, ils continuent également de démontrer qu'il y a une voie qui rend possibles des règlements négociés.

À l'époque, quand la plainte a été déposée au Tribunal canadien des droits de la personne, la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens avait été conclue, mais nous n'avions pas l'expérience requise au sein de nos ministères. Nos ministères n'existaient pas, à ce moment-là, mais je parle maintenant dans le contexte où ces ministères existent. Nous tirons chaque fois profit de notre expérience des négociations, qu'il s'agisse des revendications concernant les expériences vécues par les enfants ou d'autres revendications particulières. Toutes les approches s'orientent maintenant vraiment vers la réconciliation.

The Department of Justice introduced their principles with respect to civil litigation several years ago, and those principles continue to inform their approach to the advice that they are providing us as a client department. There has been a lot of changing of policies and frameworks approaches.

I can also speak to the training of public servants. We introduced a mandatory cultural competency training policy, a few years ago. It is jointly adopted by my department and Indigenous Services Canada. It reaches a large number of federal employees. I would say just under 10,000 or so. That policy was actually designed by a group of experts on a committee that I tri-chaired with the Assembly of First Nations and the First Nations Child & Family Services Caring Society that was specifically intended to look at different ways in which the departments could learn from that particular experience, as well as the many years of the colonial legacies before that, in order to have a more culturally informed approach to everything that we do. We have been doing that ever since.

The Chair: I have a question for Ms. Gideon: As a part of the recommendation from the National Inquiry to establish the Indigenous human rights mechanism that can operate in all jurisdictions, as a senior federal official that worked on the implementation of Jordan's Principle, what lessons can be learned from this approach to service delivery on jurisdictional cooperation?

Ms. Gideon: Would you mind repeating that last section of the question, Jordan's Principle implementation and then the jurisdictional aspect?

The Chair: As a senior federal official that worked on the implementation of Jordan's Principle, what lessons can be learned from this approach to service delivery on jurisdictional cooperation?

Ms. Gideon: Okay. I am trying to think of this in the context of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and the work of the National Action Plan.

There are a couple of things that I would say. The distinctions base is very important to the National Action Plan and the individuals who have participated and shared so much in order to have it occur.

In that context, ensuring that you have the ability to frame your service delivery response, not just in the context of the distinction but also in the context of where people are living and

Le ministère de la Justice a présenté il y a plusieurs années ses principes touchant les litiges civils, et ces principes continuent d'informer son approche à l'égard des conseils qu'il nous fournit en tant que ministère client. Beaucoup de changements ont été apportés aux approches en matière de politiques et de cadres stratégiques.

Je pourrais également parler de la formation des fonctionnaires. Nous avons adopté une politique de formation obligatoire en compétences culturelles, il y a quelques années. Elle a été adoptée conjointement par mon ministère et par Services aux Autochtones Canada. Elle touche un grand nombre d'employés fédéraux. Je dirais un peu moins de 10 000 employés environ. Cette politique a en fait été conçue par un groupe d'experts réunis au sein d'un comité tripartite que j'ai coprésidé avec l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Ce comité cherchait expressément des manières pour les ministères d'apprendre de cette expérience en particulier, ainsi que des séquelles des nombreuses années de colonialisme, avant cela, pour que, dans tout ce que nous entreprenons, nos approches soient davantage adaptées sur le plan culturel. Nous n'avons cessé de le faire depuis.

Le président : J'ai une question pour Mme Gideon : dans le cadre de la recommandation découlant de l'Enquête nationale, selon laquelle il faut mettre en place un mécanisme relatif aux droits des Autochtones qui peut fonctionner dans toutes les administrations, dites-moi, en tant que haute fonctionnaire fédérale qui a travaillé à l'application du principe de Jordan, quelles leçons peuvent être tirées de cette approche en matière de prestation de services et de la coopération gouvernementale?

Mme Gideon : Pourriez-vous répéter la dernière partie de la question, en ce qui concerne l'application du principe de Jordan et l'aspect intergouvernemental?

Le président : En tant que haute fonctionnaire fédérale qui a travaillé à l'application du principe de Jordan, quelles leçons peuvent être tirées de cette approche en matière de prestation de services et de la coopération gouvernementale?

Mme Gideon : D'accord. J'essaie d'envisager la question dans l'optique des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et du travail effectué dans le cadre du Plan d'action national.

Je pourrais mentionner deux ou trois choses. L'approche fondée sur les distinctions est très importante pour le Plan d'action national et pour les personnes qui y ont participé et qui ont partagé tant de choses pour que cela se produise.

Dans ce contexte, il faut s'assurer de pouvoir encadrer la prestation des services, en tenant compte non seulement des distinctions, mais également de l'endroit où les gens vivent et de

where people are experiencing those particular needs, because there is so much difference across regions, across subregions, across communities and nations.

Typically, what we have done with programs or services is created a list of eligible criteria, standard operating procedures, and authorities have been framed in a specific way to provide as much certainty as possible, which is something that is fundamental when you are also trying to ask for funding to match the service delivery.

The difficulty, if you are developing an approach that is grounded in diversity, in Indigenous-led approaches is that you are not necessarily going to be able to get that same well-defined frame of how the service is going to be delivered. Then that makes it even more difficult to predict the cost.

The federal system was not set up specifically for that type of process. That was something that we learned. How do you reverse engineer a service so that it is built around an individual, but also understanding that you have to be able to operate and deliver it? You also need some degree of predictability around how it is going to happen. I know that I'm being very opaque, but it is a challenge to deliver a service on the basis of the need of a specific individual and on the basis of substantive equality without looking at all individuals who could possibly benefit from that service.

Right now Jordan's Principle is based on who calls, who submits a request. It doesn't mean that other individuals, in similar circumstances, would not have that need, also. How do you balance those two approaches? It is an important lesson for the federal system, for all governments at all levels.

We are studying it, we are analyzing the information and we are looking at it in the context of other program and service reforms.

On your jurisdictional question, I would say that — because that particular implementation is only applicable to the federal government. What I am talking about is even more accentuated in a context where a recipient of Jordan's Principle is not more directly served by the federal government or federal programs. It is a challenge in terms of being able to be responsive in an environment like a provincial school board in a large city, in a particular province. How do you build the networks and the connections to be able to address that need? How do you get all jurisdictions to come together to address systemic gaps and access to the services?

leurs besoins particuliers, parce qu'il y a tant de différences entre les régions, les sous-régions, les collectivités et les nations.

Nous dressons habituellement une liste de critères d'admissibilité et de procédures opérationnelles normalisées pour les programmes ou les services, et les autorités sont encadrées et peuvent ainsi offrir autant de certitude que possible, ce qui est essentiel, lorsqu'on demande en même temps du financement à hauteur des services offerts.

Le problème, quand on élabore une approche fondée sur la diversité et dirigée par les Autochtones, c'est qu'il n'est pas toujours possible de bien définir le cadre de prestation de services. Il devient alors encore plus difficile de prévoir les coûts.

Le système fédéral n'a pas été conçu précisément pour ce type de processus. C'est quelque chose que nous avons appris. Comment fait-on pour modifier la conception d'un service de sorte qu'il s'articule autour d'une personne, tout en s'assurant de pouvoir l'offrir en bonne et due forme? Il faut aussi pouvoir prévoir ce qui va se passer, jusqu'à un certain point. Je sais que je ne suis pas très claire, mais il est difficile d'offrir un service fondé sur les besoins d'une personne en particulier, mais aussi sur le souci d'une véritable égalité sans tenir compte des personnes qui pourraient bénéficier de ce service.

À l'heure actuelle, le principe de Jordan est fondé sur les personnes qui le réclament, qui présentent une demande. Cela ne veut pas dire que d'autres personnes, dans des circonstances semblables, n'auraient pas non plus les mêmes besoins. Comment peut-on faire l'équilibre entre ces deux approches? C'est une importante leçon pour le système fédéral, pour tous les paliers de tous les gouvernements.

Nous sommes en train de l'étudier, nous analysons l'information et nous l'examinons au regard de la réforme d'autres programmes et services.

Pour répondre à votre question sur le gouvernement, je dirais que... parce que cette mise en application s'applique seulement au gouvernement fédéral. Ce dont je parle est encore plus évident lorsqu'un bénéficiaire du principe de Jordan n'est pas mieux servi directement par le gouvernement fédéral ou des programmes fédéraux. Il est difficile de réagir dans un environnement comme une commission scolaire provinciale, dans une grande ville, dans une province donnée. Comment doit-on s'y prendre pour établir des réseaux et des relations pour répondre à ces besoins? Comment peut-on amener toutes les administrations à collaborer pour corriger les lacunes systémiques et offrir un accès aux services?

[Translation]

Senator Cormier: I am filling in for Senator Greenwood. I apologize if my question seems out of order.

Ms. Gideon, you mentioned the 2SLGTBQI+ community in your opening remarks. Members of the community face tremendous discrimination. How is your department, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, working with the Department for Women and Gender Equality on the Federal 2SLGBTQI+ Action Plan? One of the plan's priority areas is to support Indigenous 2SLGBTQI+ resilience and resurgence.

In the context of the committee's study, how are you working together? How is the work complementary? How do you see the relationship developing?

Ms. Gideon: That's an excellent question. I will give part of an answer, but I will also ask Ms. Kapelus to respond, since she worked more closely with the representatives on developing the national action plan.

With respect to the strategy to end violence announced by the department, there are very close linkages between the strategy and activities that our department is carrying out.

For example, we invested \$36.3 million over the next five years to support organizations that serve Indigenous women, and the community. We are working closely with the department to make sure the two strategies are aligned. They are also reflected in the UN Declaration Act Action Plan. Strategies are specifically laid out in the national action plan. We have joined forces with them to implement those commitments.

Mary may be able to give you more concrete examples.

Ms. Kapelus: One example is that we are currently holding frequent meetings with our counterparts at the Department for Women and Gender Equality.

This morning, in fact, I met with my counterparts to discuss coordinating our efforts at the round table in late January. We are exploring several questions. Are there opportunities for coordination when we address the different needs and requests of Indigenous stakeholders and other outside partners? Are there opportunities to coordinate discussions and small groups in order to set priorities jointly?

[Français]

Le sénateur Cormier : Je suis ici pour remplacer la sénatrice Greenwood. Je m'excuse auprès de vous si ma question vous paraît hors d'ordre.

Madame Gideon, vous avez parlé de la communauté 2ELGBTQI+ dans vos remarques liminaires. C'est une communauté qui expérimente beaucoup de discrimination. Comment votre ministère, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, travaille-t-il avec le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres sur le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, dont l'un des domaines prioritaires est d'appuyer la résilience et la résurgence des Autochtones au sein des communautés 2ELGBTQI+?

Dans le contexte de l'étude que mène ce comité, comment travaillez-vous ensemble? Quelle est la complémentarité? Comment imaginez-vous la progression de cette relation?

Mme Gideon : C'est une excellente question. Je vais y répondre un peu, mais je vais aussi donner la parole à Mme Kapelus, qui a travaillé plus étroitement avec les représentants en ce qui a trait au développement du plan d'action national.

Sur le plan de la stratégie contre la violence que le ministère a annoncée, il y a quand même des alignements très directs entre la stratégie et des exemples d'activités que notre ministère est en train de mettre en œuvre.

Par exemple, on a investi 36,3 millions de dollars pour les cinq prochaines années pour appuyer des organisations qui servent les femmes autochtones et la communauté. Donc, nous travaillons étroitement avec le ministère pour nous assurer qu'il y a un alignement entre les deux stratégies. Il y a aussi une représentation dans le Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il y a des stratégies identifiées spécifiquement dans le plan d'action national. Nous nous sommes alliés avec eux pour la mise en œuvre de leurs engagements à cet égard.

Mary, vous pourriez peut-être donner des exemples encore plus concrets.

Mme Kapelus : Par exemple, nous avons beaucoup de réunions en ce moment avec le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres.

Ce matin, en fait, j'ai eu une réunion avec mes collègues pour discuter de la possibilité de coordonner nos efforts à la table ronde à la fin de janvier. Nous nous posons notamment les questions suivantes : est-ce qu'il y a des possibilités de coordonner différents besoins et demandes de nos partenaires externes, par exemple, pour les partenaires autochtones? Est-ce qu'il y a des occasions de coordonner des discussions, des petits groupes, et de déterminer les priorités ensemble?

[English]

That is where we have been going with them recently. It's baby steps.

[Translation]

We've started working together on a different approach, because our partners and the partners of the other departments are the same. We all have the same partners.

It's more effective if we work together.

Senator Cormier: My next question is along the same lines. Tomorrow marks the end of Indigenous AIDS Awareness Week. AIDS awareness is important for not only the 2SLGBTQI+ community, but also the Indigenous community, and Canadians alike.

Do you work with the Department of Health on that issue? The community of those affected, both Indigenous people and members of the general population, faces considerable discrimination.

How do you work with the Department of Health? Do you work together to tackle discrimination and improve access to care? I know a lot of progress is being made right now when it comes to access to care. That is my question.

Ms. Gideon: I can answer that. I spent 13 years at the First Nations and Inuit Health Branch, which used to be part of Health Canada and is now part of Indigenous Services Canada.

I can tell you that there is an excellent relationship between the people at Health Canada and those at Indigenous Services Canada who work on Indigenous health. I should mention that best practices in the areas of prevention, detection and treatment originated in First Nations communities in Saskatchewan and others. Those networks are still in place.

In addition, an interdepartmental committee tasked with improving Indigenous women's well-being exists. It is separate from the committees that deal specifically with the Missing and Murdered Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQIA+ People National Action Plan. The committee has a broader mandate. It's not a political committee, in the sense that it's made up of deputy ministers and assistant deputy ministers as well as Indigenous partner representatives. It has done a lot of work in recent years on issues ranging from midwives to racism in the health care system and forced sterilization. Senator Boyer is very involved in those efforts. Funding was secured to support those victims. That committee was involved.

[Traduction]

C'est ce que nous avons fait avec eux récemment. Ce sont des petits pas.

[Français]

Nous avons commencé à travailler ensemble à une différente approche, parce que les partenaires sont les mêmes pour nous et pour les autres ministères. Nous avons les mêmes partenaires.

Cela fonctionne mieux si on travaille ensemble.

Le sénateur Cormier : Dans le même sens, cette semaine prend fin la Semaine nationale de sensibilisation au sida chez les Autochtones, qui ne concerne pas seulement la communauté 2ELGBTQI+, mais aussi la communauté autochtone, comme beaucoup de Canadiens et de Canadiennes.

Est-ce que vous travaillez avec le ministère de la Santé sur ces enjeux? Est-ce une communauté qui souffre énormément de discrimination, tant chez les communautés autochtones qu'au sein de la population en général?

Comment travaillez-vous avec le ministère de la Santé? Est-ce qu'il y a des collaborations avec le ministère de la Santé sur les plans de la discrimination et de l'accès aux soins? On sait qu'il y a beaucoup d'avancées en ce moment pour ce qui est de l'accès aux soins. Voilà ma question.

Mme Gideon : Je peux y répondre, parce que j'ai passé 13 ans à la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, qui faisait partie de Santé Canada et qui a été incorporée quand on a créé Services aux Autochtones Canada.

Je peux vous dire qu'il y a une excellente relation entre Santé Canada et les fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada qui s'occupent de la question de la santé autochtone. D'ailleurs, il y a de meilleures pratiques sur les plans de la prévention, de la détection et des soins qui ont pris naissance dans les communautés des Premières Nations, comme en Saskatchewan. Ces réseaux existent toujours.

Il y a aussi un comité interministériel qui est responsable d'améliorer le mieux-être des femmes autochtones. Il est séparé des comités qui portent spécifiquement sur le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées. C'est un comité qui a un mandat plus large. Ce n'est pas un comité politique, dans le sens où ce sont des sous-ministres et des sous-ministres adjoints qui y participent avec des représentants des partenaires autochtones. On a fait beaucoup de travail au cours des dernières années sur plusieurs aspects, comme les sages-femmes, l'antiracisme dans le système de soins de santé et la stérilisation forcée. La sénatrice Boyer est très impliquée dans tout cela. On a sécurisé du financement à cet effet pour appuyer les victimes. On a travaillé avec ce comité.

A few years ago, during the pandemic, we collectively decided to ensure that the 2SLGBTQI+ community was represented on the committee.

The committee is named the Advisory Committee on Indigenous Women's Well-being but includes that representation. The committee members were actually asked whether they were interested in setting up a subcommittee specifically to keep... The priority areas are really health, child and family services, and social services. The committee really focused on those areas.

[English]

The Chair: The time for this panel is now complete. I would like to thank our witnesses again for joining us this evening. If you wish to make any subsequent submissions, please send them to Andrea Mugny, our clerk, within seven days.

I would now like to introduce our next witnesses from the Assembly of First Nations, Interim National Chief Joanna Bernard and Kyrie Ransom, Director of Justice, and from the Métis National Council, President Cassidy Caron. *Wela'lin*. Thank you all for joining us today. Witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes to be followed by a question-and-answer session with the senators.

I will invite the Interim National Chief Bernard to give her opening remarks.

Joanna Bernard, Interim National Chief, Assembly of First Nations: *Kwey kwey*. Greetings. My name is Joanna Bernard, Interim National Chief for the Assembly of First Nations and the Regional Chief for New Brunswick.

I would like to acknowledge that this meeting is taking place in Ottawa on the unceded and unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabe people. Thank you for the invitation to speak about the federal government's role in the implementation of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Call for Justice 1.7.

The AFN is mandated to call on the Government of Canada to accelerate the implementation of the MMIWG and 2SLGBTQIA+ People National Action Plan and the 231 Calls for Justice, including the Call for Justice 1.7.

The AFN supports the "families first" principle in all of the work that we do on the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and Two-Spirit file.

Il y a quelques années, durant la pandémie, on a décidé ensemble de s'assurer d'inclure des représentants de la communauté 2ELGBTQI+ au sein du comité.

Le comité du mieux-être des femmes autochtones est donc nommé, mais il inclut les représentants. D'ailleurs, on leur a demandé s'ils étaient intéressés à établir un sous-comité spécifiquement pour garder... Les domaines de priorité, ce sont vraiment la santé, les services à l'enfance et à la famille et les services sociaux. Le comité s'est beaucoup concentré sur ces préoccupations.

[Traduction]

Le président : Le temps alloué au présent groupe de témoins est maintenant terminé. J'aimerais remercier encore une fois nos témoins de s'être joints à nous ce soir. Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez les envoyer à Andrea Mugny, notre greffière, dans un délai de sept jours.

J'aimerais maintenant présenter nos prochains témoins : la cheffe nationale par intérim Joanna Bernard et Kyrie Ransom, directrice de la justice, de l'Assemblée des Premières Nations; et la présidente Cassidy Caron, du Ralliement national des Métis. *Wela'lin*. Merci à vous toutes de vous joindre à nous aujourd'hui. Les témoins présenteront une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une séance de questions et de réponses avec les sénateurs.

J'invite la cheffe nationale par intérim Bernard à présenter sa déclaration liminaire.

Joanna Bernard, cheffe nationale par intérim, Assemblée des Premières Nations : *Kwey kwey*. Salutations. Je m'appelle Joanna Bernard et je suis cheffe nationale par intérim de l'Assemblée des Premières Nations et cheffe régionale pour le Nouveau-Brunswick.

Je tiens à souligner que la réunion se déroule à Ottawa, sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin Anishinaabe. Merci de m'avoir invitée à m'exprimer sur le rôle du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de l'appel à la justice 1.7 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

L'APN a pour mandat d'inviter le gouvernement du Canada à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national et des 231 appels à la justice, y compris l'appel à la justice 1.7, pour les FFADA et les personnes 2ELGBTQIA+.

L'APN soutient l'approche axée sur les familles dans tout travail qu'elle réalise sur le dossier des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et des personnes bispirituelles.

We believe that it is important that the implementation of the 231 Calls for Justice reflects the voices of those who, for many years, have been advocating for the health and safety of First Nations women and girls.

As Interim National Chief, I have met many First Nations individuals and families who have been deeply affected by human rights injustice and racism. They remain at the heart of this work.

I recently met with Martha Martin, the mother of Chantel Moore. Chantel Moore was shot and killed by the police during a wellness check. Following Chantel Moore's death, a coroner's inquiry ruled her passing a homicide. The officer involved in the shooting was back to work shortly after the incident.

I would also like to mention that Martha Martin's son, Michael Martin, was also killed. So the same mother of the two children both killed by police. He was killed in the justice system in British Columbia. This mother has been through this, twice.

This September I met with the family of Steven and Haven Dubois from the Pasqua First Nation. We discussed the neglect and racism that Steven Dubois experienced with his end-of-life care. They shared their struggles to find answers regarding the suspected death of Haven, which police ruled an accident within 24 hours. There was no investigation within 24 hours. It was ruled an accident.

The Dubois family has been seeking a national inquiry into the missing, murdered and neglected Indigenous men and boys, two-spirit and gender-diverse people. These experiences highlight the racism and bias First Nations face in Canada every day.

I want to emphasize a point about the Call for Justice 1.7. Start with looking at the authority and resources needed for the national Indigenous and human rights ombudsperson and tribunal. There must be legislation similar to the Office of the Correctional Investigator, which sets out the authority and ability to work between jurisdictions with resources to support regional offices in all provinces and territories. Any legislation being developed must involve First Nations, survivors and families at the start to ensure that any potential barriers to accessing an ombudsperson or tribunal are addressed.

Although Call for Justice 1.7 is rooted in the MMIWG2S+ report, the scope of the Calls allows the ombudsman and tribunal

Nous croyons qu'il est important que la mise en œuvre des 231 appels à la justice reflète la voix des personnes qui, pendant de nombreuses années, se sont portées à la défense de la santé et de la sécurité des femmes et des filles issues des Premières Nations.

En tant que cheffe nationale par intérim, j'ai rencontré nombre de membres des Premières Nations et de familles qui ont été profondément touchés par l'injustice liée aux droits de la personne et le racisme. Elles demeurent au cœur de ce travail.

Récemment, j'ai rencontré Martha Martin, la mère de Chantel Moore. Chantel Moore s'est fait abattre par la police lors d'une vérification du bien-être. Après le décès de Chantel Moore, l'enquête du coroner a conclu à un homicide. Le policier impliqué dans la fusillade a repris le travail peu après l'incident.

J'aimerais également mentionner que le fils de Martha Martin, Michael Martin, a aussi été tué. Il s'agit donc de la même mère des deux enfants qui ont tous les deux été tués par la police. Il a été tué dans le cadre du système de justice de la Colombie-Britannique. Cette mère a dû passer à travers cette épreuve deux fois.

En septembre, j'ai rencontré la famille de Steven et Haven Dubois, de la Première Nation de Pasqua. Nous avons discuté de la négligence et du racisme dont Steven Dubois a fait l'objet dans le cadre de ses soins de fin de vie. Ils ont raconté leur lutte pour trouver des réponses concernant le décès suspect de Haven, pour lequel la police a conclu à un accident dans les 24 heures qui ont suivi. Aucune enquête n'a été menée dans les 24 heures. On a conclu à un accident.

La famille Dubois réclame une enquête nationale sur les hommes, les garçons, les personnes bispirituelles et les personnes aux diverses identités de genre disparus, assassinés et négligés. Ces expériences mettent en lumière le racisme et les préjugés auxquels les membres des Premières Nations font face tous les jours.

Je veux insister sur un point concernant l'appel à la justice 1.7. Commençons par regarder l'autorité et les ressources nécessaires pour le poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne et le tribunal. Il doit y avoir une législation semblable à celle du Bureau de l'enquêteur correctionnel, qui énonce l'autorité et la capacité de travailler entre les administrations avec des ressources qui soutiennent les bureaux régionaux de toutes les provinces et de tous les territoires. Toute législation élaborée doit supposer la participation des Premières Nations, des survivants et des familles en premier lieu pour que l'on s'assure que tous obstacles potentiels à l'accès à un ombudsman ou à un tribunal sont pris en considération.

Même si l'appel à la justice 1.7 prend racine dans le rapport sur les FFADA2S+, la portée des appels permet à l'ombudsman

to be accessible to all First Nation individuals who experience violence or injustice regardless of sex or gender.

The ombudsperson and tribunal also must also a mechanism to examine current and historical cases of missing and murdered First Nations. True reconciliation requires acknowledgment of the past and its impacts today. Canada must work in partnership with First Nations as recommended by the Call for Justice 1.7.

Families continue to experience bias and racism when searching for their loved ones. These experiences were also documented during the national inquiry. As we move forward, it is essential to keep these families and all those who have been impacted by racism and will be looking to access these mechanisms at the forefront of our actions. When the colonial-based systems in place fail us, as they have time and time again, we, as First Nations, need a safe place for our voices to be heard and our human rights to be upheld.

Wela'lioq, wela'lin. Thank you.

The Chair: *Wela'lin*, Interim National Chief Bernard. I will now invite President Caron to give her opening remarks.

Cassidy Caron, President, Métis National Council: [*Indigenous language spoken*] Good evening, everyone. First and foremost, thank you for having me appear before your committee this evening. I'm grateful to be here with my colleague, the Interim National Chief, during what is a very busy time for her this week.

I also want to recognize that I'm grateful to now live and work on the unceded Algonquin Anishinaabe territory. I'm really grateful for their stewardship of this traditional territory where we are sitting and working here this evening.

I join you tonight as the president of the Métis National Council, or MNC, which is the recognized national and international representative of the Métis Nation in Canada since 1983.

I also want to recognize that today is the National Day of Remembrance and Action on Violence Against Women. It is a very monumental day for us to be having this conversation.

Of course, we're here to talk about, from my perspective, the Métis National Council's position on the creation of an Indigenous human rights tribunal, which is consistent with Call for Justice 1.7 of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. The significance of the

et au tribunal d'être accessibles à tous les membres des Premières Nations victimes de violence ou d'injustice, peu importe leur sexe ou leur genre.

L'ombudsman et le tribunal doivent également être un mécanisme qui permet d'examiner les cas actuels et historiques de membres des Premières Nations disparus et assassinés. Pour assurer une véritable réconciliation, il doit y avoir une reconnaissance du passé et de ses conséquences aujourd'hui. Le Canada doit travailler en partenariat avec les Premières Nations, comme le recommande l'appel à la justice 1.7.

Les familles continuent de subir des préjugés et du racisme lorsqu'elles recherchent leurs êtres chers. Ces expériences ont également été documentées lors de l'enquête nationale. À mesure que nous progresserons, il est essentiel que nous gardions ces familles et toutes les personnes touchées par le racisme à l'avant-plan de nos actions et que nous nous penchions sur l'accès à ces mécanismes. Lorsque les systèmes coloniaux en place nous laissent tomber, comme ils l'ont fait à maintes reprises, nous, en tant que Premières Nations, avons besoin d'un lieu sûr pour faire entendre notre voix et faire respecter nos droits de la personne.

Wela'lioq, wela'lin. Je vous remercie.

Le président : *Wela'lin*, cheffe nationale par intérim Bernard. J'inviterai maintenant la présidente Caron à présenter sa déclaration liminaire.

Cassidy Caron, présidente, Rassemblement national des Métis : [*Mots prononcés dans une langue autochtone*] Bonsoir. Tout d'abord, merci de m'inviter à comparaître devant votre comité ce soir. Je suis reconnaissante d'être ici avec ma collègue, la cheffe nationale par intérim, durant ce qui est une période très occupée pour elle cette semaine.

Je tiens également à souligner que je suis heureuse de maintenant vivre et travailler sur le territoire algonquin Anishinaabe non cédé. Je leur suis très reconnaissante de leur gestion de ce territoire traditionnel sur lequel nous sommes assis et travaillons ce soir.

Je me joins à vous ce soir en tant que présidente du Rassemblement national des Métis, ou RNM, qui est le représentant national et international reconnu de la Nation métisse au Canada depuis 1983.

Je souhaite également reconnaître que nous soulignons aujourd'hui la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Le fait d'avoir cette conversation en ce jour est très important pour nous.

Bien sûr, nous sommes ici pour parler, de mon point de vue, de la position du Rassemblement national des Métis sur la création d'un tribunal autochtone des droits de la personne, ce qui est conforme à l'appel à la justice 1.7 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

crisis of missing and murdered Indigenous women, girls and 2SLGBTQQIA+ peoples cannot be overstated. It impacts Métis women, girls, two-spirit and LGBTQIA+ people, their families and their communities. As well, it includes a cycle of violence, intergenerational trauma, discrimination and ongoing and repeated violations of Métis peoples' basic human rights.

It is a foundational principle of western law that there is no right without a remedy. Call for Justice 1.7 calls for an independent national Indigenous human rights ombudsperson and an independent national Indigenous and human rights tribunal. Each of these is an important measure for remedying violations of our rights.

Further, Canada must uphold its obligations under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Article 40 of the UN declaration affirms that Indigenous peoples have the right to access and prompt decisions through just and fair procedures for the resolution of disputes with states as well as to effective remedies.

To implement its obligations under the UNDRIP declaration, Canada tabled the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan, or the UNDRIP Act Action Plan, in Parliament in June of 2023. Under the UNDRIP Act Action Plan's measure 19, Canada committed to establish an independent Indigenous rights mechanism with effective remedies for violations of our rights. It is the Métis National Council's position that this mechanism be Indigenous-led, distinctions-based and informed by Indigenous customs and legal understandings.

This mechanism must also be independent and appropriately resourced and include recourse to clear and enforceable remedies for violations of Indigenous human rights. It is MNC's position that in addition to any other human rights measures, Canada must fulfill its specific commitment to an independent Indigenous rights mechanism, providing both recourse and effective remedies for violations of our rights.

MNC looks forward to working with Indigenous governments, representative institutions and Justice Canada to further Métis peoples' human rights and establish a recourse and remedy mechanism and calls upon Justice Canada, to do so in short order.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la crise des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. Cela touche les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes LGBTQIA+ métisses, leur famille et leur communauté. De plus, cette crise suppose un cycle de la violence, des traumatismes intergénérationnels, de la discrimination et des violations continues et répétées des droits fondamentaux de la personne des Métis.

Un principe fondamental du droit occidental veut qu'il n'y a pas de droit sans recours. L'appel à la justice 1.7 demande un ombudsman national indépendant autochtone des droits de la personne et un tribunal national indépendant autochtone des droits de la personne. Chacun constitue une mesure importante pour remédier aux violations de nos droits.

De plus, le Canada doit respecter ses obligations prévues dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. L'article 40 de la Déclaration des Nations unies précise que les peuples autochtones ont le droit d'avoir accès à des décisions rapides au moyen de procédures justes et équitables pour le règlement des conflits avec les États ainsi qu'à des voies de recours efficaces.

Pour mettre en œuvre ses obligations en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le Canada a déposé le Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou le Plan d'action de la Loi sur la DNUDPA, au Parlement en juin 2023. Dans le cadre de la 19^e mesure du Plan d'action de la Loi sur la DNUDPA, le Canada s'est engagé à créer un mécanisme indépendant des droits des Autochtones qui prévoit des recours efficaces en cas de violation de nos droits. Le Ralliement national des Métis est d'avis que ce mécanisme doit être dirigé par des Autochtones, fondé sur les distinctions et guidé par les coutumes et les ententes juridiques autochtones.

Ce mécanisme doit aussi être indépendant, doté de ressources suffisantes et comprendre des recours à des réparations claires et applicables pour les violations des droits de la personne des Autochtones. Le RNM est d'avis que, en plus de toute autre mesure touchant les droits de la personne, le Canada doit respecter son engagement particulier à l'égard d'un mécanisme indépendant des droits de la personne, en fournissant à la fois des recours et des réparations efficaces pour les violations de nos droits.

Le RNM est impatient de travailler avec les gouvernements autochtones, les institutions représentatives et le ministère de la Justice du Canada pour faire avancer les droits de la personne des Métis et mettre sur pied un mécanisme de recours et de réparations, et il invite le ministère de la Justice du Canada à le faire rapidement.

Ensuring the safety and survival of all Métis people, especially our women, girls, two-spirit and LGBTQQIA+ people requires recognizing, upholding and remedying the violations of our basic human rights.

On this National Day of Remembrance and Action on Violence Against Women, we call upon Canada to fulfill its commitments to do so.

Thank you again for having me here. I look forward to the discussion tonight.

The Chair: *Wela'lin.* Thank you, President Caron. We will now move on to questions from senators. To help keep us on time and ensure equity to all, each senator will have five minutes for a question and answer exchange. We'll have round two of questions if time permits. I'm going to open up the floor by asking the first question for any of you to answer.

From your perspectives, what should be the mandate, responsibilities and institutional framework of a potential Indigenous ombudsperson and tribunal?

Ms. Caron: There is work under way right now. Of course, you have heard a lot about it over the last few hearings here. But Jennifer Moore Rattray has been appointed as the Ministerial Special Representative. She is doing a lot of consultations right now to provide recommendations back to the minister on what the role of the ombudsperson will be. The Métis National Council is working alongside Ms. Rattray on this work. She has provided us with a comprehensive list of questions that we are working with our governing members on to really understand and formalize the position of what an ombudsperson could look like.

In our most recent conversation, though, we really wanted to make it clear that there is the role of the ombudsperson, but in Call for Justice 1.7, there is also the Indigenous human rights tribunal. I think it's important that those be viewed separately. In our last conversation with the Ministerial Special Representative, she did actually make it clear to us that she sees her role as being able to provide the recommendations on the ombudsperson role as separate from the Indigenous human rights tribunal space.

That's the way we are working on that at the Métis National Council. Of course, we worked with our counterparts, the Assembly of First Nations, or AFN, and Inuit Tapiriit Kanatami, or ITK, on the development of the joint action plan measures within the action plan for the UNDRIP Act implementation. One of those was the development of this rights and recourse mechanism.

Pour assurer la sécurité et la survie de l'ensemble de la population métisse, en particulier de nos femmes, de nos filles, des personnes bispirituelles et des personnes LGBTQQIA+, il faut reconnaître, défendre et corriger les violations de nos droits fondamentaux de la personne.

En cette Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, nous invitons le Canada à respecter ses engagements.

Merci encore une fois de m'avoir reçue ici. Je suis impatiente de participer à la discussion de ce soir.

Le président : *Wela'lin.* Merci, madame Caron. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Pour nous aider à respecter le temps et garantir l'équité pour tous, chaque sénateur aura cinq minutes pour un échange de questions et de réponses. Nous ferons deux tours de questions si le temps le permet. Je vais commencer par poser la première question à qui veut bien répondre.

De votre point de vue, quels devraient être le mandat, les responsabilités et le cadre institutionnel d'un ombudsman et tribunal autochtone potentiels?

Mme Caron : Des travaux ont cours actuellement. Bien sûr, vous en avez beaucoup entendu parler au cours des dernières audiences ici. Mais Jennifer Moore Rattray a été nommée représentante spéciale du ministre. Elle mène à l'heure actuelle beaucoup de consultations pour fournir des recommandations au ministre sur le rôle futur de l'ombudsman. Le Rassemblement national des Métis collabore avec Mme Rattray dans ce contexte. Elle nous a fourni une liste complète de questions sur laquelle nous travaillons avec nos membres dirigeants pour vraiment comprendre et officialiser la position de ce que pourrait être un ombudsman.

Dans notre conversation la plus récente, toutefois, nous voulions vraiment montrer clairement que le rôle de l'ombudsman existe, mais dans l'appel à la justice 1.7, il y a également le tribunal autochtone des droits de la personne. Je pense qu'il est important de les considérer séparément. Lors de notre dernière conversation avec la représentante spéciale du ministre, elle nous a clairement fait comprendre comment elle voit son rôle, c'est-à-dire pouvoir fournir les recommandations sur le rôle de l'ombudsman séparément du domaine du tribunal autochtone des droits de la personne.

C'est ainsi que nous travaillons sur la question au Ralliement national des Métis. Bien sûr, nous avons travaillé avec nos homologues, l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, et l'Inuit Tapiriit Kanatami, ou ITK, à l'élaboration de mesures dans le cadre du plan d'action conjoint pour la mise en œuvre de la Loi sur la DNUDPA. L'une d'entre elles était l'élaboration de ce mécanisme de droits et de recours.

That's one of those priorities that we hope to see implemented right away.

If it hasn't been provided to you already, the Métis National Council jointly published a paper with Inuit Tapiriit Kanatami, on establishing a human rights commission and tribunal where it lays out the process and the mechanisms that we hope to see. There has been a lot of work that has been done on this already. We can submit this to you as well. Absolutely. It's up on our website as well.

But, important to kind of look at 1.7 as it's a massive recommendation with those two pieces. For us, we're separating ombudsperson and human rights tribunal at this time.

The Chair: Thank you for that.

Ms. Bernard: I have eight recommendations. First Nations participation, of course, is essential. The tribunal must be established with the full participation of First Nations. It must also be established through the distinctions-based approach. Appointments must be made by First Nations based on the First Nation's own processes.

Co-development is the ideal place to start, but the system must focus on rights holders and institutions that represent rights holders to ensure First Nations participation.

It must be consistent with the minimal standard set out by the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. All levels of government in Canada must commit to working with the tribunal.

There must be the ability to make orders in order to remedy both current and historic cases. There must also be the ability to evaluate legislation and policies to determine how they will affect First Nations.

Adequate resources must be provided in the manner that ensures that both institutions are fully independent. Lastly, it also needs to implement mechanisms to ensure success.

The Chair: Ms. Ransom, do you have anything to add?

Kyrie Ransom, Director of Justice, Assembly of First Nations: What I would add to that echoes what we heard from President Caron. When we're looking at these two mechanisms of ombudsperson and tribunal, they would be separate instruments in developing both of those, so on that point, we can definitely echo what we're hearing from our counterpart here.

C'est l'une des priorités que nous espérons voir mises en œuvre immédiatement.

Si vous ne l'avez pas déjà reçu, le Rassemblement national des Métis a publié conjointement un article, avec l'Inuit Tapiriit Kanatami, sur l'établissement d'une commission et d'un tribunal des droits de la personne, où l'on énonce le processus et les mécanismes que nous espérons voir. Beaucoup de travail a déjà été fait en ce sens. Nous pouvons également vous le faire parvenir. Tout à fait. Cela se trouve également sur notre site Web.

Mais il est important d'examiner l'appel à la justice 1.7, car il s'agit d'une recommandation énorme avec ces deux éléments. Nous choisissons de séparer l'ombudsman et le tribunal des droits de la personne à l'heure actuelle.

Le président : Je vous remercie.

Mme Bernard : J'ai huit recommandations. Bien sûr, la participation des Premières Nations est essentielle. Le tribunal doit être créé avec la participation complète des Premières Nations. Il doit également être établi au moyen de l'approche fondée sur les distinctions. Les nominations doivent être faites par les Premières Nations en fonction des propres processus de la Première Nation.

L'élaboration conjointe est l'endroit idéal où commencer, mais le système doit se concentrer sur les titulaires de droits et les institutions qui représentent les titulaires de droits pour assurer la participation des Premières Nations.

Il doit y avoir une conformité avec la norme minimale établie par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Tous les paliers de gouvernement du Canada doivent s'engager à travailler avec le tribunal.

Il faut conférer le pouvoir de rendre des ordonnances afin de remédier aux cas actuels et historiques. On doit également permettre d'évaluer les lois et les politiques pour déterminer comment elles toucheront les Premières Nations.

On doit fournir des ressources adéquates d'une manière qui permet de garantir l'indépendance complète des deux institutions. Enfin, on doit également mettre en œuvre des mécanismes pour assurer la réussite.

Le président : Madame Ransom, avez-vous quelque chose à ajouter?

Kyrie Ransom, directrice de la justice, Assemblée des Premières Nations : Ce que j'ajouterais se fait l'écho de ce que nous avons entendu la présidente Caron dire. Lorsque nous examinons ces deux mécanismes, l'ombudsman et le tribunal, nous voyons qu'il s'agirait d'instruments distincts au chapitre de leur élaboration, donc sur ce point, nous nous faisons assurément l'écho de ce que nous avons entendu dire par notre homologue ici.

The Chair: Thank you everyone.

Senator Sorensen: Thank you very much. I'll ask both interim National Chief Bernard and President Caron these questions. Based on the testimony this evening and past testimony that we have heard, my first question may actually not be necessary, but I'm going to ask it, and I'll understand if it's a one-word answer.

How would you assess the government's performance in addressing the crisis of missing and murdered Indigenous women and girls?

The second part of my question is, while violations of Indigenous human rights are blatant across Canada, how can an Indigenous human rights ombudsperson and/or tribunal reflect Indigenous values and the diversity of Indigenous cultures, laws and traditions across the country, even though it seems wherever the witnesses are from, we are hearing the same kinds of stories? I'll turn both those questions over to you.

Ms. Bernard: I apologize, first question was in reference to the —

Senator Sorensen: How would you assess the government's performance in addressing —

Ms. Bernard: We have had the success of the child and family services, and the legislation that went through and the settlement for the child and family services children.

One success doesn't make it successful. When you're looking at Canada, and I think they see it as okay, we did this one good thing. That covers all and that's where the problem lies. It needs to be consistent to ensure everything, whether it's legislation or policies, that the First Nations are definitely part of the process. Co-management is so important when it comes to this.

And I have said this before to multiple senators, you have to start with us, not prepare legislation and bring it to us and tweak it. You are wasting time and money in doing that. Bring in the Indigenous people and led by Indigenous whether it's this organization or the Métis. Start from the beginning with us. This is where the problem lies.

They have been doing this time and time again thinking that we will just go behind closed doors, come up with something and then hand it to us. That's where the problem lies. We need to be in it from the beginning. A senator asked me once, what does co-development look like? It's from the conception, and the idea

Le président : Merci à tous.

La sénatrice Sorensen : Merci beaucoup. Je vais poser mes questions à la cheffe nationale par intérim Bernard et à la présidente Caron. Selon les témoignages de ce soir et les derniers témoignages que nous avons entendus, ma première question n'est peut-être pas nécessaire, mais je vais tout de même la poser, et je vais comprendre si vous répondez par un seul mot.

Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement au moment de réagir à la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées?

La deuxième partie de ma question est la suivante : alors que les violations des droits de la personne des Autochtones sont flagrantes d'un bout à l'autre du Canada, comment un ombudsman ou un tribunal autochtone des droits de la personne peut-il refléter les valeurs autochtones et la diversité des cultures, des lois et des traditions autochtones dans l'ensemble du pays, même s'il semble que, peu importe l'endroit d'où viennent les témoins, nous entendons les mêmes genres d'histoires? Ma question s'adresse à vous deux.

Mme Bernard : Je m'excuse, la première question portait sur...

La sénatrice Sorensen : Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement au moment de réagir...

Mme Bernard : Les services à l'enfance et à la famille ont connu du succès, comme la législation qui a été adoptée et le règlement pour les enfants visés par les services à l'enfance et à la famille.

Ce n'est pas parce qu'il y a une réussite que c'est un succès. Pour ce qui est du gouvernement du Canada, je pense qu'il estime que c'est convenable, qu'il a fait cette bonne chose. Cela englobe tout, et c'est là que le bât blesse. Il doit y avoir une cohérence pour veiller à ce que tout, qu'il s'agisse des lois ou des politiques... que les Premières Nations font absolument partie du processus. La cogestion est très importante à ce chapitre.

Comme je l'ai dit devant de nombreux sénateurs, vous devez commencer par nous, et non pas préparer des lois, nous les apporter et les modifier. Vous gaspillez ainsi du temps et de l'argent. Faites venir les Autochtones et assurez-vous que cela soit dirigé par eux, que ce soit cette organisation-ci ou les Métis. Commencez dès le début par nous. C'est là où le problème se trouve.

Ils l'ont refait sans cesse, se disant qu'ils iront simplement derrière des portes closes, imagineront quelque chose puis nous le remettront. C'est là que le bât blesse. Nous devons faire partie du processus dès le début. Un sénateur m'a déjà demandé à quoi ressemble la co-élaboration. Cela commence dès la

that we need to be at the table from the very beginning. It will save the government a lot of time and money too. Thank you.

Ms. Caron: How would I rank the Government of Canada in working to address the crisis of missing and murdered Indigenous women and girls? I don't have an answer to that other than there is so much more work that has to be done. It's not just a Government of Canada issue. This is a Canadian issue. The solution to addressing all of this will take a whole-of-society approach.

I have said this before, I'll say it again and again. The challenge is that it is such a massive problem, it paralyzes us. We don't know where to begin, even when we have the recommendations, the Calls for Justice, but there are so many of those that we don't even know where to begin to start implementing those Calls for Justice, not to mention the fact that they will all need to be implemented, not in silos.

The jurisdictional issues that we always face, is it a provincial problem? Is it a federal problem? Is it a municipal problem? Is it an Indigenous problem? We have to break down all of those silos and work together to address this. It is such a systematic challenge that we face. It's going to take a lot of conversations to continue implementing this.

I could keep talking about that some more, but to get to your second question about how can a tribunal really reflect the diversity of First Nations, Métis and Inuit? Again, for Métis specifically, as interim national chief said, you need to start by working with us first and foremost, and you need to work with the Métis National Council, you have to work with our Métis governments and the representatives that our Métis people choose to be represented through, those representative institutions, to ensure that our laws and our customs and our traditions are really reflected in the development of this tribunal.

It needs to be co-developed right from the beginning. It needs to take a distinctions-based approach. A pan-Indigenous approach to this will not work. We have such unique experiences, traditions and laws that a pan-Indigenous approach will not work.

However, there will be areas of collaboration that could work. But a distinctions-based approach, working with the rights holding representatives from the very beginning and ensuring that our rights holders are heard throughout these processes is the way to go.

conception, et c'est l'idée que nous devons être à la table à partir du tout début. Le gouvernement économisera aussi beaucoup de temps et d'argent. Je vous remercie.

Mme Caron : Comment est-ce que je classerais la réaction du gouvernement du Canada à la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées? Je n'ai pas de réponse à cela, sauf pour dire que l'on doit faire tellement plus de travail. Ce n'est pas un problème qui concerne juste le gouvernement du Canada. C'est un problème canadien. La solution pour y réagir exigera une approche qui touche toute la société.

Je l'ai déjà dit dans le passé et je vais le redire encore et encore. Le défi, c'est qu'il s'agit d'un problème énorme, qui nous paralyse. Nous ne savons pas par où commencer, même lorsque nous avons les recommandations, les appels à la justice, mais il y en a tellement que nous ne savons pas par où commencer pour mettre en œuvre ces appels à la justice, sans mentionner qu'ils devront tous être mis en œuvre, pas en vase clos.

Les problèmes de compétence auxquels nous sommes toujours confrontés... est-ce un problème provincial? Est-ce un problème fédéral? Est-ce un problème municipal? Est-ce un problème autochtone? Nous devons briser toutes les cloisons et travailler ensemble pour régler ce problème. C'est un problème très systématique auquel nous sommes confrontés. Il faudra beaucoup de conversations pour continuer de mettre les choses en place.

Je pourrais continuer d'en parler plus longuement, mais pour en venir à votre deuxième question concernant la façon dont le tribunal reflète vraiment la diversité des Premières Nations, des Métis et des Inuits... Encore une fois, pour les Métis en particulier, comme la cheffe nationale par intérim l'a dit, vous devez commencer tout d'abord par travailler avec nous, et vous devez travailler avec le Rassemblement national des Métis, vous devez travailler avec nos gouvernements métis et les institutions par qui nos populations métisses choisissent d'être représentées, ces institutions représentatives, pour faire en sorte que nos lois, nos coutumes et nos traditions se reflètent vraiment dans la mise sur pied de ce tribunal.

Dès le début, il doit y avoir une co-élaboration. On doit adopter une approche fondée sur les distinctions. Une approche pan-autochtone ne fonctionnera pas. Nous avons des expériences, des traditions et des lois si uniques qu'une approche pan-autochtone ne fonctionnera pas.

Toutefois, il y a des domaines où la collaboration pourrait fonctionner. Mais une approche fondée sur les distinctions, en travaillant avec les représentants qui détiennent les droits dès le début et en nous assurant que nos titulaires de droits sont entendus dans le cadre de ces processus est la voie à suivre.

Senator Sorensen: Just a comment based on the testimony too, I feel that regardless of what any government in the past or the present or the future has or may do, it's what is happening on the ground. It's not actually even the government. The government really has nothing to do with the way a police officer reacts or an attendant in a hospital reacts, or somebody in a prison reacts or even a neighbour reacts. It's at the grassroots level of racism.

Ms. Bernard: I have one more comment if you allow me. There are 231 Calls for Justice. Two have been worked on. We will be here for 100 years. We need to focus and get some of this done because I'm not going to be here in 100 years. Neither will you. But we need to really buckle down and get some action here. Thank you.

Ms. Ransom: If I can add to the remarks of our interim national chief, in February of this year, we hosted a national MMIWG gathering in Vancouver. We had 450 survivors and families and grassroots organizers who are at the forefront this work. We heard resounding frustration at the lack of movement. That's really the push that we have here today. We want to see action. Our position is we want to see the full and meaningful implementation of the Calls for Justice, especially around Call for Justice 1.7.

The Chair: Thank you, Ms. Ransom.

Senator Martin: Actually, Senator Sorensen asked the question that I was most interested in, about how an ombudsperson or a tribunal could reflect the diversity, but I have a question related to that.

Are there certain skill sets, education, criteria or checklists in selecting such an ombudsperson? Because that one person needs to navigate and be effective in the role. Can you go further in talking about some of those skill sets and criteria that you would recommend?

Ms. Bernard: I actually have the question here; I was expecting that to be asked. First of all, they must know and respect the uniqueness of nations and understand First Nations laws. That ombudsperson must also be focused on bringing forward First Nations voices. Also, they need to understand the roles of remoteness, regional considerations and other factors that affect First Nations' access to human rights systems. The ombudsperson must be of Indigenous ancestry with experience in creating safe spaces for First Nations to seek justice. Thank you.

La sénatrice Sorensen : Je veux juste dire quelque chose en fonction des témoignages également; je pense que peu importe ce qu'un gouvernement passé, présent ou futur a fait ou pourrait faire, c'est ce qui se passe sur le terrain qui importe. Ce n'est même pas le gouvernement. Le gouvernement n'a vraiment rien à voir avec la manière dont une personne réagit, fut-ce un policier, une employée d'un hôpital, une personne dans une prison, voire même un voisin. C'est le racisme à la base qui est en cause.

Mme Bernard : J'ai un commentaire de plus si vous me le permettez. Il y a 231 appels à la justice. On a travaillé sur deux d'entre eux. Nous serons ici pour 100 ans. Nous devons nous concentrer et réaliser une partie de ce travail, parce que je ne serai pas ici dans 100 ans. Personne d'entre vous ne le sera. Mais nous devons vraiment nous atteler à la tâche et passer à l'action. Je vous remercie.

Mme Ransom : Si je peux ajouter quelque chose aux commentaires de notre cheffe nationale par intérim, en février dernier, nous avons organisé un rassemblement national des FFADA à Vancouver. Nous avons 450 survivants et familles et des organisateurs de base qui sont à l'avant-garde de ce travail. Nous avons entendu une frustration retentissante face à l'absence de mouvement. C'est vraiment la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Nous voulons voir de l'action. Nous voulons voir la mise en œuvre complète et véritable des appels à la justice, surtout en ce qui concerne l'appel à la justice 1.7.

Le président : Merci, madame Ransom.

La sénatrice Martin : En fait, la sénatrice Sorensen a posé la question qui m'intéressait le plus, à savoir comment un ombudsman ou un tribunal pouvait refléter la diversité, mais j'ai une question connexe.

Y a-t-il certains ensembles de compétences, des études, des critères ou des listes de vérification pour sélectionner un tel ombudsman? Parce que cette personne doit s'y retrouver et être efficace dans le rôle. Pouvez-vous nous en dire plus par rapport à certains de ces ensembles de compétences et des critères que vous recommanderiez?

Mme Bernard : J'ai en fait la réponse ici; je m'attendais à ce que la question soit posée. Tout d'abord, ils doivent connaître et respecter le caractère unique des nations et comprendre les lois des Premières Nations. L'ombudsman doit aussi s'attacher à faire entendre la voix des Premières Nations. De plus, il doit comprendre les rôles de l'éloignement, des considérations régionales et d'autres facteurs qui influent sur l'accès des Premières Nations aux systèmes des droits de la personne. L'ombudsman doit être d'ascendance autochtone et posséder une expérience dans la création de lieux sûrs pour que les Premières Nations puissent demander justice. Je vous remercie.

Senator Martin: Wow. Thank you. You gave us eight recommendations, and you have this checklist, so that's very helpful.

In terms of access to justice in the current system, identifying the barriers would then allow this new tribunal to hopefully reduce or eliminate such barriers. Would you talk a little bit more about those barriers? Do you have another list? I know access to legal services is one of the biggest barriers. I would love to hear another list.

Ms. Ransom: I don't have a list prepared, but, yes, we heard about barriers from the different survivors and families with whom we have been engaging over the last several years, even going back to the inquiry. Obviously, we have the legal services piece, the lack of having wraparound support to help navigate systems when something happens.

Also, we are thinking of some of the more practical concerns. There is a lack of understanding of cultural protocols and responsiveness for First Nations people looking to access an ombudsperson and even language barriers. We must recognize that, in some of our more remote areas, our Northern regions, the predominant language is their First Nations language. When they try to access an external service that is predominantly English, a lot gets lost in translation.

Fundamentally, any service created needs to be based on trauma-informed approaches. Anyone who comes to this ombudsperson should find a safe space and the support to navigate a crisis. They are dealing with the worst moments of their lives when they are looking for their loved ones.

Senator Martin: Thank you.

Senator Coyle: Thank you to our witnesses for being with us on this busy night for all of you.

My questions have been asked, but as I listened carefully, I heard repeated frustrations with the slow and inadequate responses. One of my worries is that when the new tribunal is up and running — hopefully fairly soon — that it may be slow, too. One of the reasons for this recommendation in the Calls to Justice is that the existing human rights mechanisms in Canada are slow to deliver or inadequate in their delivery of Indigenous rights.

Do you want to comment on how we can bake into this new national Indigenous human rights tribunal the requirement and the necessary mechanisms to ensure efficiency, as well as everything else you have talked about? Efficiency is probably even more important than a lot of other things. If justice is

La sénatrice Martin : Génial, merci. Vous nous avez fourni huit recommandations, et vous avez cette liste de vérification, donc c'est très utile.

Pour ce qui est de l'accès à la justice dans le système actuel, le recensement des obstacles permettrait alors à ce nouveau tribunal d'espérer réduire ou éliminer de tels obstacles. Pourriez-vous parler un peu plus de ces obstacles? Avez-vous une autre liste? Je sais que l'accès aux services juridiques est l'un des plus grands obstacles. J'aimerais obtenir une autre liste.

Mme Ransom : Je n'ai pas préparé de liste, mais oui, nous avons entendu parler des obstacles de la part des différents survivants et des familles que nous avons consultés au cours des dernières années, même si l'on revient à l'enquête. Il y a évidemment le volet des services juridiques, l'absence de soutien global pour aider à s'y retrouver dans les systèmes lorsque quelque chose se produit.

Nous pensons également à certaines des considérations plus pratiques. Il y a un manque de compréhension au sujet des protocoles culturels et de la réactivité pour les Premières Nations qui cherchent à accéder à un ombudsman et même des barrières linguistiques. Nous devons reconnaître que, dans certaines de nos régions les plus éloignées, dans nos régions nordiques, la langue prédominante est la langue de leur Première Nation. Lorsqu'ils essaient d'accéder à un service externe offert principalement en anglais, beaucoup de choses se perdent dans la traduction.

Fondamentalement, tout service créé doit reposer sur des approches axées sur les traumatismes. Quiconque se présente à cet ombudsman devrait trouver un lieu sûr et le soutien dont il a besoin pour traverser une crise. Ils vivent les pires moments de leur vie lorsqu'ils recherchent leurs êtres chers.

La sénatrice Martin : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci à nos témoins d'être ici avec nous en cette soirée occupée pour vous tous.

Mes questions ont été posées, mais j'ai écouté attentivement, j'ai entendu des frustrations répétées devant les réactions lentes et inadéquates. L'une de mes inquiétudes, c'est que lorsque le nouveau tribunal sera sur pied — très bientôt, je l'espère — il pourrait être lent lui aussi. L'une des raisons pour lesquelles on a recommandé cela dans les appels à la justice, c'est que les mécanismes existants des droits de la personne au Canada sont lents dans leur mise en œuvre ou inadéquats en ce qui concerne la protection des droits des Autochtones.

Voulez-vous nous dire comment nous pouvons intégrer dans ce nouveau tribunal national des Autochtones des droits de la personne l'exigence et les mécanismes nécessaires pour garantir l'efficacité, ainsi que tout le reste des choses dont vous avez parlé? L'efficacité est probablement encore plus importante que

delayed, it's the worst thing. If any of you have anything to say on that, I would like to hear your ideas.

Ms. Caron: Sure. It requires creating a completely new system. Absolutely, that's what needs to happen. That is why we're also pushing for the human rights tribunal as separate from the ombudsperson.

How many ombudspersons has Canada had? Still today, they table recommendations in front of Parliament, but then there is no actual mechanism to hold the Government of Canada accountable to implement those recommendations.

That's why we have so many reports and recommendations just collecting dust. That's why we are really pushing for this separate Indigenous human rights tribunal mechanism.

Again, another report has been tabled in front of Canada with the recommendation for the UNDRIP Act Action Plan. We know that the federal human rights system already has significant capacity constraints. Those will be further exacerbated by adding the human rights tribunal into that system, so we are pushing for a separate mechanism. It needs to be independent, and it needs to be a new system that would work to hold the Government of Canada accountable for human rights violations against Indigenous peoples.

The answer is not to try and fix a broken system that has been broken for Indigenous peoples for the last 150-plus years. Rather, we must start from the ground up and use our traditions and customs to build something new that we know will work.

Ms. Bernard: We need three tribunals. We need to get all the backlogs out. If we start with something good and have three of them, we will catch up until there is no longer a need for three. It's an idea. It might work. We have a lot of backlogs and historical cases. I don't know any other way to do that correctly and adequately. As you mentioned, it is very important. Maybe we can get one going and, if it works well, we can make another one. Thank you.

Senator Coyle: Resourcing it well is also critical.

Ms. Ransom: I would add to the comments of the interim national chief. Again, when we look at this, as mentioned by President Caron, we're talking about both a tribunal and then a separate ombudsperson. You had a question about timeliness.

beaucoup d'autres choses. Si la justice est retardée, c'est la pire des choses. S'il y a quelqu'un parmi vous qui a quelque chose à dire à ce sujet, j'aimerais entendre vos idées.

Mme Caron : Bien sûr. Il faut créer un système complètement nouveau. C'est ce qui doit se faire, absolument. C'est aussi pourquoi nous préconisons un tribunal des droits de la personne distinct de l'ombudsman.

Combien d'ombudsmans le Canada a-t-il eus? Encore aujourd'hui, ils déposent des recommandations devant le Parlement, mais il n'y a ensuite aucun mécanisme véritable qui tienne le gouvernement du Canada responsable de mettre en œuvre ces recommandations.

C'est pourquoi nous avons autant de rapports et de recommandations qui ne font qu'amasser la poussière. C'est pourquoi nous défendons vraiment l'idée de ce mécanisme distinct de tribunal autochtone des droits de la personne.

Encore une fois, un autre rapport a été déposé devant le Canada, qui contient la recommandation du Plan d'action de la Loi sur la DNUDPA. Nous savons que le système fédéral des droits de la personne est très limité sur le plan de la capacité. Ces limites seront davantage exacerbées par l'ajout du tribunal des droits de la personne dans ce système, et nous préconisons donc un mécanisme distinct. Il doit être indépendant et il doit s'agir d'un nouveau système qui tiendrait le gouvernement du Canada responsable des violations des droits de la personne contre les Autochtones.

La réponse n'est pas d'essayer de réparer un système brisé pour les Autochtones depuis au moins 150 ans. Plutôt, nous devons commencer à partir de zéro et utiliser nos traditions et nos coutumes pour créer quelque chose de nouveau dont nous savons qu'il fonctionnera.

Mme Bernard : Nous avons besoin de trois tribunaux. Nous devons régler tous les arriérés. Si nous commençons par quelque chose de bon et que nous en avons trois, nous rattraperons le temps perdu jusqu'à ce qu'il ne soit plus nécessaire d'en avoir trois. C'est une idée. Cela pourrait fonctionner. Nous avons beaucoup d'arriérés et de cas historiques. Je ne connais pas d'autres façons de faire qui soient correctes et adéquates. Comme vous l'avez mentionné, c'est très important. Peut-être que nous pouvons en mettre un sur les rails, et s'il fonctionne bien, nous pouvons en créer un autre. Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : Il est également essentiel d'y mettre les ressources nécessaires.

Mme Ransom : J'aimerais ajouter quelque chose aux commentaires de la cheffe nationale par intérim. Encore une fois, lorsque nous examinons cette question, comme la présidente Caron l'a mentionné, nous parlons d'un tribunal et d'un

Some of our families have been advocating for their loved ones for decades.

Our national chief, in her opening remarks, referenced the Office of the Correctional Investigator. They tabled a report not too long ago with astonishing statistics showing that despite the investments into the corrections systems that things have gotten worse, especially for women being 50% of the population.

We were fortunately able to meet with Dr. Zinger before that release in preparing for a joint press conference. We noted, through their work, that they have access to information. To me, there's value in having an office that can cut through red tape and have the legislative authority to access records in the system when families cannot, when families hit a number of barriers.

Looking beyond the scope of that office, President Caron mentioned having a mechanism that can hold the government accountable when they come up with a report and recommendations.

Any type of ombudsperson office needs to have the legislative teeth to back up what it is they are recommending.

When we are looking at a tribunal having a specific focus on Indigenous people, it has a number of benefits, specifically looking at having expertise and understanding how Canadian human rights would coincide with UNDRIP and how that would operationalize in the context of now that we're in this space of having UNDRIP legislated in the country. Also, the tribunal would have a cultural understanding of the people who will be accessing it, and be able to ensure that when First Nations people try to go through these mechanisms they will not have to explain themselves, their history and intergenerational trauma and the systemic discrimination they are facing. To be dealing with people who know and who can support would First Nations people will make all of the difference in the world. Having a tribunal that can just focus on these cases and not everything else would make a difference.

Senator Prosper: Thank you for your testimony.

I am curious about a couple of things. I took from your points with respect to the separation between a tribunal and an office of an ombudsperson. Does that essentially mean separate duties, separate functions, no linkages? I am curious about the linkage, if any, between both of them.

Second, you were all quite strong on the need for it to consider a distinctions-based approach and to have the benefit of the diversity and uniqueness that exists throughout our great nation

ombudsman distinct. Vous avez posé une question au sujet du moment opportun de le faire. Certaines de nos familles défendent leurs êtres chers depuis des dizaines d'années.

Dans sa déclaration liminaire, notre cheffe nationale a fait référence au Bureau de l'enquêteur correctionnel. Il n'y a pas très longtemps, il a déposé un rapport qui contient des statistiques ahurissantes qui montrent que, malgré les investissements dans le système correctionnel, la situation s'est aggravée, surtout pour les femmes, qui représentent 50 % de la population.

Nous avons eu la chance de rencontrer le Dr Zinger avant cette publication pour préparer une conférence de presse conjointe. Dans le cadre de leur travail, nous avons remarqué qu'ils ont accès à de l'information. Selon moi, il est utile d'avoir un bureau qui peut éliminer le fardeau administratif et permettre à l'autorité législative d'accéder à des dossiers dans le système lorsque les familles ne peuvent pas le faire, lorsqu'elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles.

Au-delà de la portée de ce bureau, la présidente Caron a mentionné le besoin d'un mécanisme qui peut demander des comptes au gouvernement lorsqu'il présente un rapport et des recommandations.

Tout type de bureau de l'ombudsman doit avoir le mordant législatif nécessaire pour appuyer ce qu'il recommande.

Un tribunal pour Autochtones présente un certain nombre d'avantages, notamment une expertise et une compréhension concernant la manière dont les droits de la personne au Canada coïncideraient avec la DNUDPA et la mise en œuvre de la déclaration dans le contexte actuel, alors que la DNUDPA a fait l'objet d'une loi au pays. En outre, le tribunal aurait une compréhension culturelle des personnes qui y auront accès et il pourrait veiller à ce que les membres des Premières Nations qui recourront à ces mécanismes n'aient pas à s'expliquer, à expliquer leur histoire, leurs traumatismes intergénérationnels et la discrimination systémique à leur endroit. Faire affaire avec des gens qui connaissent les membres des Premières Nations et qui peuvent les soutenir pourra réellement influencer le cours des choses dans le monde. Un tribunal qui pourrait se concentrer uniquement sur ces affaires et non pas sur tout le reste ferait une différence.

Le sénateur Prosper : Merci de votre témoignage.

Je suis curieux à propos de deux ou trois choses. J'ai pris note de vos arguments concernant la séparation entre un tribunal et un bureau d'ombudsman. Cela suppose-t-il essentiellement des obligations distinctes, des fonctions distinctes, une absence de liens? Je m'interroge sur le lien, le cas échéant, entre les deux.

De plus, vous avez tous insisté sur la nécessité d'envisager une approche fondée sur la distinction et de bénéficier de la diversité et du caractère unique de l'ensemble de notre grande nation dans

among all Indigenous groups. How would you see that translate within our country in terms of allowing and gathering that input to bring into this structure of a tribunal?

Ms. Bernard: The tribunal and ombudsperson should have some kind of connection. They do link. There is a need for that, because there may be the need to go to one instead of the other. I am assuming that if I were going to the ombudsperson, I may not be at the right place.

They work together, I would say, and to be open, to have access to that information between each other. My personal opinion is they should be connected.

Ms. Caron: This is something we are trying to work through right now. There are a lot of moving pieces and recommendations that are at play. We were having this conversation with the Ministerial Special Representative. It must have been within the last few weeks. I hope that you have been able to see her interim report.

She has an interim report out on what she has heard throughout her engagement so far on this. We have only had an initial conversation to get that clarity on what her mandate is. My team at the Métis National Council is busy working on how we create and implement an Indigenous human rights tribunal.

The way we are going forward with that was through the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan. That is Action Plan measure 19, which is:

Establish an independent Indigenous rights monitoring, oversight, recourse or remedy mechanism or mechanisms to provide Indigenous peoples with access to and prompt decision through just and fair procedures for dispute and conflict resolution and effective remedies for infringements/violations of their individual and collective rights.

That was tabled in front of Parliament in June. For us, that provides that mechanism for us to go forward and start working on this. It was a joint action plan measure. It was done in collaboration with ITK and AFN, and we're ready to hit the ground running on this.

I believe that there would be linkages between an ombudsperson, but at this point, again, we see it as two separate things. This piece, moving forward, is necessary for the work that is moving forward for implementing the Calls for Justice, as well as making sure that all of Canada's laws — which are to be harmonized with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples — are done so in a way that is monitored by

tous les groupes autochtones. Selon vous, comment cela se traduit-il dans notre pays pour favoriser et recueillir ces points de vue afin de les intégrer à cette structure de tribunal?

Mme Bernard : Le tribunal et le poste d'ombudsman devraient avoir des liens. Ils sont reliés. C'est nécessaire, car il faudra peut-être recourir à l'un plutôt qu'à l'autre. Je suppose que si je m'adressais à l'ombudsman, je ne serais peut-être pas au bon endroit.

Je dirais qu'ils travaillent ensemble et doivent être ouverts pour avoir accès aux renseignements entre eux. Personnellement, j'estime qu'ils devraient avoir des liens.

Mme Caron : C'est un aspect sur lequel nous travaillons en ce moment. De nombreux éléments et recommandations sont en jeu. Nous en avons discuté avec la représentante spéciale du ministre. Cette conversation a dû avoir lieu au cours des dernières semaines. J'espère que vous avez pu consulter son rapport provisoire.

Elle a publié un rapport provisoire sur ce qu'elle a entendu jusqu'à présent à ce sujet tout au long de sa participation. Nous n'avons eu qu'une première conversation pour clarifier son mandat. Mon équipe au Ralliement national des Métis travaille activement à la création et à la mise en œuvre d'un tribunal autochtone des droits de la personne.

Nous avons progressé dans ce sens grâce au Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il s'agit de la mesure 19 du Plan d'action, c'est-à-dire :

Créer un mécanisme indépendant relatif au suivi, à la surveillance, aux recours ou aux mesures de réparation des droits des autochtones ou des mécanismes dont la fonction serait de permettre aux peuples autochtones d'avoir accès à des procédures justes et équitables pour le règlement des différends et des conflits et de prendre rapidement des décisions à ce sujet, ainsi que de disposer de recours efficaces en cas d'atteinte ou de violation de leurs droits individuels et collectifs.

Le plan d'action a été déposé au Parlement en juin. Il nous fournit le mécanisme qui nous permet d'aller de l'avant et de commencer à travailler sur ce dossier. Il s'agissait d'une mesure conjointe du plan d'action. Le tout a été réalisé en collaboration avec l'ITK et l'APN, et nous sommes prêts à nous lancer dans ce projet.

Je crois qu'il existerait des liens avec un poste d'ombudsman, mais à ce stade-ci, encore une fois, nous considérons qu'il s'agit de deux entités distinctes. À l'avenir, cet élément est nécessaire pour la mise en œuvre des appels à la justice et pour veiller à ce que toutes les lois du Canada — qui doivent être harmonisées avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones — le soient sous la supervision des peuples

Indigenous peoples. Canada cannot hold itself accountable for doing that in a good way without the input of Indigenous peoples.

We hope to see this mechanism implemented right away, while this process goes forward. Then, through these processes, of course, finding ways to bring in all of the other recommendations, mechanisms and processes that are out there functioning in silos. Again, that siloed approach to all of the issues that we are trying to solve in this country is just creating more problems for us. It is creating this mechanism that will be critical to us as Indigenous peoples moving forward, and then finding ways to bring all of these pieces in, together, to make sure that we can continue to implement 1.7.

Senator Prosper: Thank you.

Senator Hartling: Thank you to the witnesses for your very interesting presentation tonight. There is a lot of food for thought. I appreciate the various ideas, recommendations and the idea of separating the ombudsperson and the tribunal. It is the first time I have heard that. I thank you for that. Also, you spoke about the trauma, loss and suffering, and the backlog.

So that we have that on the record, what are the impacts on your people in the current system? What are those impacts for people? I know there is a lot of suffering, but can you expand on that, please?

Ms. Bernard: Regrettably, I was not at the gathering in Vancouver where over 400 families participated and told their stories. Like anything else, when there is something that happens in their life, if there is no remedy or solution to it, or no completion or end, it affects them their whole life. They cannot go about living, moving forward and thinking about education and about living a normal life, because it is always there. Any kind of trauma, as we would all expect.

It bothers me most when I hear these things, because it has caused a lot of drug and alcohol use. It has caused a lot of things. What does that do? It affects the next generation.

It needs to be worked on as soon as possible. Those historic cases really need to get settled. The trauma has been intergenerational. Until it gets resolved, it will continue to do so. Definitely, there is an issue there.

Ms. Ransom: Coming back to one of the examples in our Interim National Chief's opening remarks when she brought up the case of Chantel Moore. We worked closely with Martha Martin, the mother of Chantel Moore. We brought her to our gathering. What is the impact of that? She is raising her granddaughter. Her granddaughter is growing up in a world

autochtones. Le Canada ne peut pas se tenir lui-même responsable de bien le faire sans la participation des peuples autochtones.

Nous espérons que le mécanisme sera mis en œuvre immédiatement, pendant que le processus avance. Ensuite, dans ce cadre, bien sûr, il faut trouver des moyens d'intégrer l'ensemble des autres recommandations, mécanismes et processus qui fonctionnent en vase clos. Là encore, cette approche cloisonnée à l'égard de tous les problèmes que nous tentons de résoudre au pays ne fait que nous causer encore plus de problèmes. Il faut créer le mécanisme qui sera essentiel pour nous à l'avenir, en tant que peuples autochtones, puis trouver des moyens de rassembler tous ces éléments qui nous permettront de continuer à mettre en œuvre l'appel à l'action 1.7.

Le sénateur Prosper : Merci.

La sénatrice Hartling : Je remercie les témoins de leurs exposés très intéressants ce soir. Il y a beaucoup de matière à réflexion. Je suis sensible aux diverses idées et recommandations et à la proposition de séparer le poste d'ombudsman et le tribunal. C'est la première fois que j'entends cela. Je vous en remercie. Vous avez également parlé des traumatismes, des pertes et des souffrances, ainsi que de l'arriéré.

Aux fins du compte rendu, quelles sont les répercussions du système actuel sur vos gens? Quelles sont ces répercussions pour les gens? Je sais qu'il y a beaucoup de souffrance, mais pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet, s'il vous plaît?

Mme Bernard : Malheureusement, je n'étais pas présente au rassemblement à Vancouver, où plus de 400 familles ont participé et ont raconté leurs histoires. Comme pour tout, quand quelque chose arrive dans la vie, s'il n'y a pas de remède ou de solution, d'aboutissement ou de fin, cela affecte les gens toute leur vie. Ils ne peuvent pas continuer à vivre, à avancer, à penser à l'éducation et à mener une vie normale, parce que les répercussions sont toujours là, et ce, peu importe le type de traumatisme, comme nous nous y attendons tous.

Je suis profondément troublée lorsque j'entends ces histoires, car elles ont entraîné une grande consommation de drogue et d'alcool. Elles ont eu de nombreux effets. Quelles sont les conséquences? Cela a une incidence sur la prochaine génération.

Il faut s'en occuper le plus rapidement possible. Il faut vraiment régler ces cas historiques. Le traumatisme est intergénérationnel. La situation persistera jusqu'à ce que le problème soit résolu. Il existe assurément un problème.

Mme Ransom : Je reviens à l'un des exemples cités dans la déclaration liminaire de notre cheffe nationale par intérim lorsqu'elle a évoqué le cas de Chantel Moore. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Martha Martin, la mère de Chantel Moore. Nous l'avons amenée à notre rassemblement. Quel est le résultat? Elle élève sa petite-fille. Sa petite-fille

where she is seeing her grandmother having to champion and push for change and carry this burden to try to effect change so that nobody else goes through the same experience of what she has felt.

That is when we are talking about the intergenerational impact. It is the children who now do not have mothers or fathers and how they are raised, being brought up in a world without that stability and love at home.

Ms. Bernard: I would also like to mention, in this day and age, Facebook is out there. If you were on and befriended Martha Martin, it is sad. You see her posting all these things. I just can't imagine what she is going through. I really can't imagine it. I see her postings. She is just sad every day. Every single day.

We could see that more literally now that Facebook is out there. When you are looking at the day-to-day struggles, it is right there. It is right in front of our face.

Ms. Caron: If I could add to that, what is important here is that systems continue to fail Indigenous peoples. The education system failed and continues to fail Indigenous peoples. The health care system has failed and continues to fail Indigenous peoples. The justice system has failed and continues to fail Indigenous peoples.

The Correctional Investigator just tabled his report. He also did a report on the statistics that he took ten years ago, specifically on Indigenous peoples in the justice system, and compared them to ten years later, to today, and things have gotten significantly worse. The recommendations that he tables year after year with the Minister of Public Safety, continue to go unimplemented, and the system continues to get worse. Our people don't trust these systems because there is data to show that the systems don't work for them. This is absolutely why we need to create new systems.

I also want to be able to provide you with an example, and we can share more information about this. One of our Métis governments, Métis Nation Saskatchewan, is right now undertaking the creation of a Métis court, a judiciary, for their citizens. They are doing consultations throughout the province right now. They are working with experts, they are working with elders, and they are working to create a mechanism. This just illustrates that there is existing expertise in the creation and operation of Indigenous-led mechanisms and that they can be informed by Métis laws and legal understandings. The indicator of success for that Métis court will be when Métis people use that system because that implies trust in the system. It implies that there is trust in a just and fair procedure and remedy that is designed by and for our people. This is going to take time, but I hope that you will watch the process that will unfold there.

grandit dans un monde où elle voit sa grand-mère devoir soutenir et réclamer des changements et porter ce fardeau pour tenter de changer des choses afin que personne d'autre ne vive la même expérience qu'elle.

À ce moment-là, nous parlons de l'impact intergénérationnel. Ce sont les enfants qui n'ont plus de mère ni de père — et c'est la façon dont ils sont élevés — qui grandissent dans un monde sans stabilité ni amour à la maison.

Mme Bernard : Je voudrais aussi mentionner qu'à notre époque il y a Facebook. Si vous êtes sur Facebook et que vous êtes ami avec Martha Martin, c'est triste. Vous la voyez publier tous ces messages. Je ne peux tout simplement pas imaginer ce qu'elle traverse. Je ne peux vraiment pas l'imaginer. Je vois ses messages. Elle est triste tous les jours. Chaque jour.

On peut le voir de façon plus précise maintenant que Facebook existe. Quand on regarde les difficultés au quotidien, on le constate. On voit directement ce qui se passe.

Mme Caron : J'aimerais ajouter qu'il importe de souligner que les systèmes continuent de laisser tomber les Autochtones. Le système d'éducation a laissé tomber et continue de laisser tomber les Autochtones. Le système de santé a laissé tomber et continue de laisser tomber les Autochtones. Il en va de même du système judiciaire.

L'enquêteur correctionnel vient de déposer son rapport. Il a également rédigé un rapport sur les statistiques qu'il a recueillies il y a 10 ans, spécifiquement sur les Autochtones dans le système de justice, et les a comparées à celles de 10 ans plus tard, à ce jour, et la situation s'est considérablement aggravée. Les recommandations qu'il dépose année après année auprès du ministre de la Sécurité publique ne sont toujours pas mises en œuvre, et le système continue de se détériorer. Nos gens ne font pas confiance à ces systèmes car des données démontrent que ces systèmes ne fonctionnent pas pour eux. Voilà exactement pourquoi nous devons créer de nouveaux systèmes.

Je souhaite également vous donner un exemple, et nous pourrions en dire davantage à ce sujet. L'un de nos gouvernements métis, la Nation métisse de la Saskatchewan, entreprend actuellement la création d'un tribunal ou d'un système judiciaire métis pour ses citoyens. Les responsables mènent actuellement des consultations partout dans la province. Ils travaillent avec des experts et des aînés, ainsi qu'à la création d'un mécanisme. Cela démontre simplement qu'il existe une expertise dans la création et le fonctionnement de mécanismes autochtones, qui peut reposer sur des lois et des ententes juridiques métisses. L'indicateur de réussite du tribunal métis sera le moment où les Métis y auront recours car cela suppose la confiance à l'égard du système. Cela suppose la confiance à l'égard d'une procédure et d'un recours justes et équitables conçus par et pour nos gens. Il faudra du temps, mais j'espère que vous verrez le processus qui aura lieu.

There are systems that were not designed for Indigenous peoples and they continue to perpetuate systemic racism. Until we break these systems down and build new ones that will be informed by our people, it will just continue to perpetuate injustice against Indigenous people.

The Chair: Thank you.

Senator Arnot: It is very clear that both AFN and MNC know what they want. That is clear. We are waiting for a ministerial special representative to give a report, and you will be ready to go on that. What is your expectation of a timeline to actually get to a conclusion on this? Is your timeline and expectation shared by the Crown-Indigenous Relations ministry? Are they giving you signals that your expectation is the same as theirs?

Ms. Bernard: I say yesterday.

Ms. Caron: I will have to check back with you — I have it written down somewhere — on the tabling of the final report of the special representative.

I am going to be completely honest with you. The cabinet shuffle this summer has really slowed down progress in a number of the priority areas of the Métis National Council. We are now in the position of briefing these new ministers on all of the critical files that we were working on, Justice and Crown-Indigenous Relations being two of them, and on the priorities of the Métis National Council. We had worked very closely with the previous Minister of Justice on the !UNDRIP Act Implementation Plan. We were ready to hit the ground running. It was June 2023 when that was tabled, and then just a month later there was a cabinet shuffle. We came back in September and are briefing the new minister on this and making sure that he is aware that the establishment of this accountability mechanism is essentially our number one priority. How can we continue to make progress on implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples without an accountability mechanism? Again, we cannot have Canada holding themselves accountable for this without the involvement of Indigenous peoples.

There has been some delay. We hope that by voicing our concerns with the delay and the slowed progress that we are heard, we can continue to make progress on these absolutely critical files for our people.

The Chair: Thank you for that. Unfortunately, we have to have a hard stop due to interpretation.

Il existe des systèmes qui n'ont pas été conçus pour les peuples autochtones et qui continuent de perpétuer le racisme systémique. Tant qu'on ne démantèlera pas ces systèmes et qu'on n'en construira pas de nouveaux qui seront inspirés par nos gens, on ne fera que perpétuer l'injustice contre les peuples autochtones.

Le président : Merci.

Le sénateur Arnot : Manifestement, l'APN et le RNM savent ce qu'ils veulent. C'est très clair. Nous attendons que la représentante spéciale du ministre présente un rapport, et vous serez prêts à aller de l'avant. Quel devrait être le délai pour parvenir à une conclusion à ce sujet? Votre délai et vos attentes sont-ils les mêmes que ceux du ministère des Relations Couronne-Autochtones? Les responsables vous donnent-ils des signaux indiquant que vos attentes sont les mêmes que les leurs?

Mme Bernard : Je dirais hier.

Mme Caron : Je vous confirmerai — je l'ai écrit quelque part — le dépôt du rapport final de la représentante spéciale.

Je serai tout à fait honnête avec vous : le remaniement ministériel de cet été a vraiment ralenti les progrès dans un certain nombre de domaines prioritaires du Ralliement national des Métis. Nous sommes maintenant en mesure d'informer les nouveaux ministres de tous les dossiers cruciaux sur lesquels nous avons travaillé, notamment les ministres de la Justice et de Relations Couronne-Autochtones, ainsi que des priorités du Ralliement national des Métis. Nous avons collaboré très étroitement avec l'ancien ministre de la Justice concernant la mise en œuvre de la Loi sur la DNUDPA. Nous étions prêts à passer à l'action. Le projet de loi a été déposé en juin 2023, puis, à peine un mois plus tard, il y a eu un remaniement ministériel. Nous sommes revenus en septembre... Nous informons le nouveau ministre et veillons à ce qu'il sache que la mise en place de ce mécanisme de responsabilisation est essentiellement notre principale priorité. Comment pouvons-nous continuer à progresser dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones sans un mécanisme de responsabilisation? Encore une fois, nous ne pouvons pas permettre au gouvernement du Canada de se tenir lui-même responsable sans la participation des Autochtones.

Il y a eu un certain retard. Nous espérons qu'en exprimant notre inquiétude face au retard et au ralentissement des progrès, nous pourrions continuer à avancer dans ces dossiers absolument essentiels pour nos gens.

Le président : Merci de vos commentaires. Malheureusement, nous devons nous interrompre en raison de l'interprétation.

Thank you very much to the witnesses for your testimony, everyone. The time for this panel is now complete. I wish to thank everyone, and all the witnesses for joining us today.

Before we leave, I want to give a special shout out and thank you to Senator Patterson, who is winding down his career in the Senate before too long. He has been a great ally, and he has done a lot of work for our people. Senator Patterson was the chair of Standing Senate Committee on Indigenous Peoples from 2013 to 2015, and deputy chair from 2015 to 2017, and 2020 to 2021. I want to thank him for that.

Senator D. Patterson: Thank you very much. Thank you.

Hon. Senators: Hear, hear.

The Chair: Thank you, everyone.

(The committee adjourned.)

Merci beaucoup aux témoins de leur témoignage, merci à tous. Le temps imparti pour ce groupe de témoins est désormais écoulé. Je tiens à remercier tout le monde et tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Avant de partir, je tiens à saluer et à remercier tout particulièrement le sénateur Patterson, qui met bientôt un terme à sa carrière au Sénat. Il a été un grand allié et il a accompli beaucoup de travail pour nos gens. Le sénateur Patterson a été président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de 2013 à 2015, puis vice-président de 2015 à 2017 et de 2020 à 2021. Je tiens à l'en remercier.

Le sénateur D. Patterson : Merci beaucoup. Je vous remercie.

Des voix : Bravo!

Le président : Merci à tous.

(La séance est levée.)
